



CONTRAT DE RURALITÉ

pour le territoire du pays Terres de Lorraine





CONTRAT DE RURALITÉ POUR LE TERRITOIRE DU PAYS TERRES DE LORRAINE

Établi entre

L'État, représenté par le préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Philippe MAHÉ

et

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

La Communauté de communes Moselle et Madon, représentée par son président, Monsieur Filipe PINHO,

La Communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulois, représentée par son président, Monsieur Philippe PARMENTIER,

La Communauté de communes du Pays du Saintois, représentée par son président, Monsieur Dominique LEMOINE,

La Communauté de communes Terres Touloises, représentée par son président, Monsieur Fabrice CHARTREUX

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

L'Association pays Terres de Lorraine, représentée par son président, Monsieur Dominique POTIER,

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, représenté par son président, Monsieur Mathieu KLEIN,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à l'échelle du territoire du pays Terres de Lorraine.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département de Meurthe-et-Moselle : Contrat Territoires Solidaires, et de la Région Grand Est : Pacte pour la Ruralité (en cours d'élaboration).

La solidarité territoriale, en ce qu'elle implique un travail en synergie reposant sur les atouts des divers territoires pour favoriser un développement qui bénéficie à tous, ainsi que la thématique transversale de la promotion des valeurs de la République, sous-tendent plus particulièrement l'ensemble des orientations et des actions du présent contrat.

À ce titre, la lutte contre le malaise social et démocratique auquel la France fait face réside également dans l'affirmation des valeurs fédératrices de la République en repartant de l'essentiel autour de :

- La citoyenneté, c'est-à-dire l'appartenance à une communauté de destin et l'adhésion à des valeurs partagées ;
- L'égalité, c'est-à-dire le fait de donner à chacun les mêmes opportunités et d'appliquer à tous les règles communes.

Il s'agit du socle commun nécessaire à toute forme de vivre ensemble et de cohésion sociale qui a vocation à être traduit en actes au travers des politiques publiques afin de favoriser le développement équilibré des territoires et l'engagement citoyen.

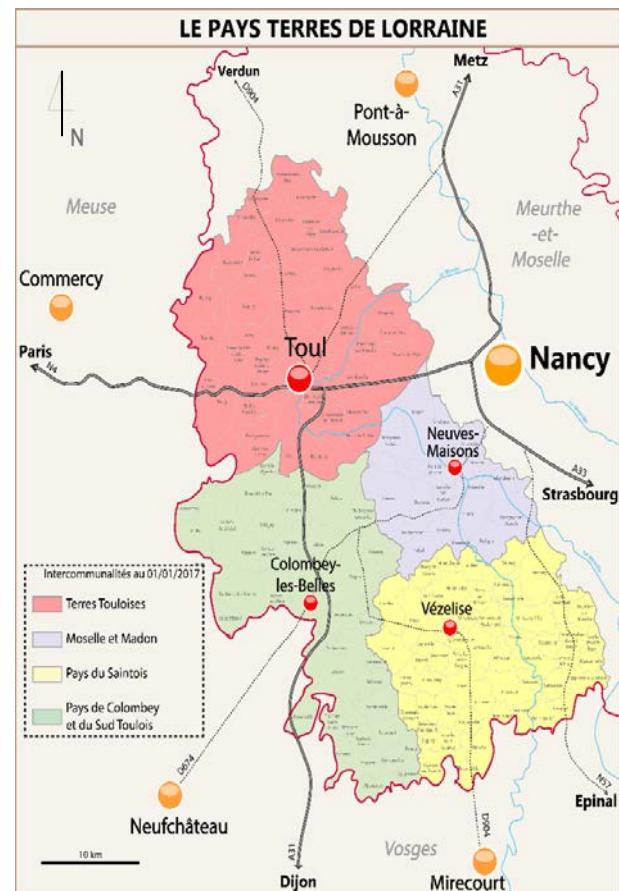
Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

A. LE TERRITOIRE DU CONTRAT

Créé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2005, modifié par arrêtés du 5 décembre 2006 puis du 4 décembre 2008, le Pays Terres de Lorraine regroupe aujourd’hui 154 communes contiguës, pour 101 928 habitants, réparties dans 4 communautés de communes du sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle :

- Communauté de Communes Terres Touloises – 46 094 habitants
- Communauté de Communes de Moselle et Madon – 29 620 habitants
- Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois – 11 522 habitants
- Communauté de Communes du Pays du Saintois – 14 692 habitants



1. L'ORGANISATION TERRITORIALE

✓ INTERCOMMUNALITÉS : DE 10 À 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le passage de 10 à 4 communautés de communes en 10 ans modifie en profondeur le paysage intercommunal. Il amplifie les capacités d'action des structures intercommunales au sein de leurs bassins de vie (Toul, Neuves-Maisons, Vézelise et Colombey-les-Belles). D'histoires et de trajectoires diverses, les communautés de communes sont aujourd'hui toutes dotées de compétences multiples et fortes comme en attestent leurs niveaux élevés de coefficient d'intégration fiscal.

✓ UN PAYS « COOPÉRATIVE »

Le Pays n'agit pas comme un échelon supplémentaire, mais comme un outil de coopération entre les communautés de communes qui le composent, facilitant le dialogue et la mise en commun de moyens et de stratégies de développement territoriales.

Les coopérations au sein du pays Terres de Lorraine remplissent plusieurs missions :

- **boîte à outils du développement** : Maison de l'entreprise de l'emploi et de la formation (MEEF), Maison du tourisme, Espace info énergie (EIE), Agence de développement économique (ADSN), mutualisation des services d'ingénierie et urbanisme (TDLU) ;
- **prospective** : le pays conduit des études pour éclairer et faciliter les choix publics notamment autour des enjeux du développement durable ;
- **contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne** : le pays est identifié par les financeurs publics pour sa capacité à définir des orientations partagées à une échelle suffisamment vaste ;
- animation et gestion d'un programme de développement rural européen **LEADER** et l'animation de la démarche Territoire à Énergie Positive (**TEPOS**) ;
- dialogue territorial avec la société civile au sein **d'un conseil de développement**

✓ UN PÔLE MÉTROPOLITAIN À CRÉER

Les territoires du sud 54 sont engagés dans la construction de l'espace métropolitain pour conforter leur grand bassin de vie commun. Sur la base des acquis du SCoT Sud 54 et compte tenu des évolutions du département, le pays souhaite construire un syndicat mixte ouvert de pôle métropolitain pour :

- coordonner des politiques publiques autour de la mobilité, de l'attractivité économique, des grands équipements et services, des espaces naturels ;
- ne laisser aucun territoire à l'écart des dynamiques de développement ;
- vivre des relations villes-campagnes ;
- affirmer la position du sud lorrain dans le Grand-Est.

2. UN PROJET DE TERRITOIRE 2016 – 2020 : TERRES DE LORRAINE EN TRANSITION

Le scénario durable retenu à sa création par le pays vise à **construire les conditions d'un développement autonome, dans l'interdépendance**, pour un territoire dynamique, en croissance démographique depuis plus de 30 ans, mais dont le développement est massivement déterminé par la proximité de la métropole nancéienne.

En tant qu'espace intermédiaire du sillon lorrain, le pays veut demeurer un espace de vie économique et sociale à part entière, un pays vivant, habité au sens plein au côté du Grand Nancy. Il entend s'appuyer sur ses forces pour transformer ses atouts en développement et participer au développement du sud de la Lorraine au sein de la Région Grand Est.

La charte de territoire constitue le texte fondateur du pays Terres de Lorraine. Élaborée en 2005, lors de la création du Pays, elle pose **le principe d'un développement territorial équilibré**, à partir des compétences, des ressources, des atouts géographiques et culturels du territoire, et en appui sur les réseaux d'acteurs locaux.

Le constat est fait par le Pays **que les stratégies durables déployées depuis plus de 20 ans n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre d'un modèle de développement menacé** : réchauffement climatique, recul de la biodiversité, artificialisation des espaces mais aussi agrandissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres, reproduction des inégalités, montée des individualismes, recul du lien démocratique... Le territoire du Pays n'échappe pas à ces tendances lourdes. Par ailleurs, comme l'ensemble de la Lorraine, il a connu depuis 2008 une progression très importante du chômage et une chute de l'emploi industriel.

Dans un contexte de forts changements dans les champs de la production et au sein de la société, le pays Terres de Lorraine a retenu **la transition comme fil rouge de son nouveau projet de territoire 2016-2020**.

Il cherchera à saisir les opportunités de développement notamment à travers la relocalisation d'activités (production d'énergie renouvelable, productions alimentaires, réemploi d'objets de consommation courante...) pour faire face au chômage, à la pression sur son environnement et aux fragmentations du lien démocratique.

Le pays Terres de Lorraine s'engage dans une transition autour de trois principes moteurs et interdépendants :

- positiver l'économie des ressources
- ancrer la république sociale
- produire ici dans la mondialisation

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

B. DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

1. DONNÉES GÉNÉRALES

✓ L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Le pays s'étend sur une superficie de 1 200 km². Il est structuré à l'ouest par le pôle urbain de Toul, et dans une moindre mesure par la ville de Neuves-Maisons. L'espace rural est organisé autour de deux bourgs-centres que sont Colombey-les-Belles et Vézelise. Ces pôles de services rayonnent sur les communes avoisinantes.

Schématiquement, trois espaces composent le pays :

- une zone périurbaine, sous l'influence de Nancy qui bénéficie d'une forte croissance résidentielle et économique, et une deuxième couronne de l'agglomération, composée principalement du secteur de Neuves-Maisons et le massif de Haye, situé entre Toul et Nancy ;
- une zone « périrurale » autour de la sous-préfecture de Toul dont la vitalité économique s'est trouvée ralentie à la fin des années 2010 par des restructurations industrielles et des services publics (sites militaire et hospitalier) ;
- une zone rurale au sud (Colombey-les-Belles et Saintois), plus agricole que les précédentes, qui connaît un regain démographique.

Le périmètre du pays comprend une ville moyenne, la ville de Toul qui compte 16 128 habitants en 2013, ainsi que son aire urbaine composée de 4 communes, à savoir Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-les-Toul, Ecrouves et Toul qui constituent un ensemble de 23 299 habitants (source INSEE, zonage en aires urbaines 2013).

✓ UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Les territoires du sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle connaissent une très forte poussée démographique depuis les années 1960 : le pays connaît la plus forte hausse de population du département.

La population est ainsi passée de 81 510 habitants en 1975 à 99 792 habitants en 2013. Avec +1,7% entre 2008 et 2013, cette évolution est nouvellement portée par les EPCI du sud. Le Saintois et le Pays de Colombey Sud Toulois sont les deux intercommunalités dont le solde migratoire reste positif. En revanche, les communautés de communes Terres Touloises et Moselle et Madon connaissent un ralentissement, voire des déficits migratoires. Globalement, le territoire reste une terre d'accueil prisée par les jeunes ménages actifs attirés par la qualité de son cadre de vie et sa proximité avec la métropole du Grand Nancy.

Ce phénomène migratoire, d'importance variable, influence tout de même positivement le nombre de naissances puisque le solde naturel en 2013 est de + 2 209.

✓ UN TISSU SOCIAL EN TRANSFORMATION

L'arrivée de jeunes ménages favorise la bonne tenue de la natalité locale qui contribue elle-même à maintenir à un niveau relativement élevé la part des moins de 20 ans (25,9% dans la population totale, contre 23,9% en moyenne en Meurthe-et-Moselle en 2013). En revanche le territoire reste caractérisé par une faible présence des 20-30 ans en raison du départ de jeunes adultes partis étudier ou rechercher un premier emploi.

Avec l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, l'indice de jeunesse chute naturellement, passant de 1,35 en 2008 à 1,16 en 2013. Cela signifie que l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus est en passe de devenir plus important que celui des moins de 20 ans. D'ores et déjà, la part des 75 ans et plus représente une part importante de la population dans les secteurs les plus ruraux du pays (17,2% dans le canton d'Haroué en 2013) avec des écarts très conséquents au sein même du pays (8,7 % pour Toul en 2013).

✓ UNE POPULATION ACTIVE QUI CROIT PLUS VITE QUE L'EMPLOI

Jusqu'en 2010, la population active a cru à un rythme plus élevé que celui de la population totale. Elle est ainsi passée de 29 800 actifs en 1968 à 41 225 en 1999 et 46 478 en 2010 (dont 42 204 ayant un emploi). Cette croissance très forte s'explique par la hausse du taux d'activité, notamment féminin, et le niveau élevé d'activité parmi les ménages s'installant sur le territoire. Le pays fait partie des deux territoires en Meurthe-et-Moselle dont le taux d'activité de 73,3% est supérieur à la moyenne nationale en 2013. En 2013, cette croissance s'est ralentie et le territoire compte 47 405 personnes actives – dont 42 542 ayant un emploi.

Pendant ce temps, l'emploi local a progressé à un niveau plus faible pour atteindre 33 840 emplois en 2013. La progression est due à des créations d'emplois importantes dans le tertiaire qui ont compensé les pertes d'emploi dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie.

Par ailleurs, l'évolution positive et la diversification des tissus économiques des bassins Toulois et Néodomien, conjuguant une part significative de petites et moyennes industries et un secteur artisanal dense (le Saintois compte 51% d'entreprises artisanales sur son territoire en 2013), a contribué à ces bons résultats sur l'emploi.

L'agglomération nancéienne offre 38 % des emplois occupés par les actifs du territoire, particulièrement à ceux résidant dans l'est du pays (Moselle-et-Madon et Saintois). Bien que concerné, le Toulois résiste et offre encore la majorité des emplois à ses actifs. Il en résulte une diffusion de l'aire urbaine de Nancy sur l'espace du pays.

Le pays Terres de Lorraine s'est longtemps caractérisé par une situation économique et sociale plutôt favorable avec un taux de chômage qui est resté longtemps inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Au cours des dernières années, la situation du bassin s'est détériorée suite à différentes mutations économiques d'ampleur : fermeture de l'usine Kléber de Toul (2008 - 826 salariés), restructuration du site militaire de Domgermain (2010 – 50 emplois), fermeture de l'Hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin (2011 - 450 salariés). La demande d'emploi en fin de mois a progressé de + 3,1% entre 2013 et 2014. Elle se singularise par une proportion plus importante de jeunes (- de 26 ans) et de femmes, notamment concentré en ZUS (quartier Croix de Metz à Toul) et en ZRR. Le nombre de chômeurs de longue durée a été multiplié par 2,5 entre 2007 et 2013.

✓ ÉCONOMIE : UN TISSU PRODUCTIF EN ÉVOLUTION

Le territoire Terres de Lorraine compte plus de 6 700 établissements (hors agriculture) pour 30 000 emplois. 73% des salariés sont employés dans le secteur tertiaire. Le bassin a vu son empreinte industrielle régresser au cours de la dernière décennie avec la fermeture de l'usine Kléber et des effets diffus de la crise de 2008 sur les PME.

1500 emplois ont été perdus entre 1999 et 2010 faisant passer la part de l'industrie de 20% à 14% au cours de la période. Près de la moitié des salariés sont aujourd'hui concentrés dans la filière métallurgie suivie par les filières bois-papier et imprimerie (20% des emplois).

Les effectifs des secteurs de la construction, du commerce et des transports ont progressé faisant plus que compenser la perte d'emploi industriel entre 1999 et 2010 avant de baisser à leur tour entre 2010 et 2012.

Les grands comptes sont la SAM à Neuves-Maisons (350 salariés à Neuves-Maisons), Saint Gobain Pont à Mousson (410 salariés à Foug), Kimberley Clark (230 salariés à Villey Saint-Etienne), Daum (170 salariés à Vannes-le-Chatel). A peine plus de 4% des établissements comptent plus de 50 salariés mais concentrent près de 50% des effectifs.

Avec 94 % d'établissements de moins de 10 salariés, le territoire Terres de Lorraine s'appuie largement sur un tissu économique de TPE artisanales mais aussi sur une dynamique spécifique de création d'entreprises notamment permise grâce à l'expérience de l'Agence de développement économique Terres de Lorraine (ADSN) qui accompagne chaque année près de 300 porteurs de projets à l'échelle du pays.

Le pays Terres de Lorraine compte 64 000ha de surface agricole, soit 46% de la superficie du territoire. L'agriculture continue à jouer un rôle significatif dans l'économie locale avec 3,3% de l'emploi et près de 700 exploitations (soit 11,8% des établissements du territoire contre 6,8% en Meurthe-et-Moselle).

Les nombreuses démarches individuelles de valorisation des produits locaux constatées au cours des dernières années (une cinquantaine de projets accompagnés dans le cadre du programme Leader 2007-2013), notamment dans la viticulture (AOC des Côtes de Toul), témoignent du potentiel de développement de ce secteur.

Enfin, le territoire présente des atouts en matière touristique avec une offre diversifiée (patrimoine, gastronomie, voies d'eau, baignade, événements, hébergement), à proximité de Nancy, que les collectivités s'attachent à valoriser au côté des acteurs privés. Une Maison du tourisme mutualisée à l'échelle du pays accueille les visiteurs sur les deux sites de Toul Cathédrale et de la colline de Sion-Vaudémont. Elle conçoit des produits touristiques à partir des éléments de l'offre locale et les commercialise depuis sa création en 2007.

2. LES ENJEUX DU TERRITOIRE SELON LES SIX AXES DU CONTRAT

La structuration et les orientations du présent contrat reposent sur une mise en perspective des enjeux liés au contexte socio-économique global présenté ci-avant, et des principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire, au regard des six thématiques prioritaires / axes du contrat de ruralité que sont :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins
2. La revitalisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
3. L'attractivité du territoire (développement économique, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
5. La transition écologique et énergétique
6. La cohésion sociale et la promotion des valeurs de la République

Cette analyse territoriale est également le fruit d'un croisement avec les éléments de diagnostic identifiés dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

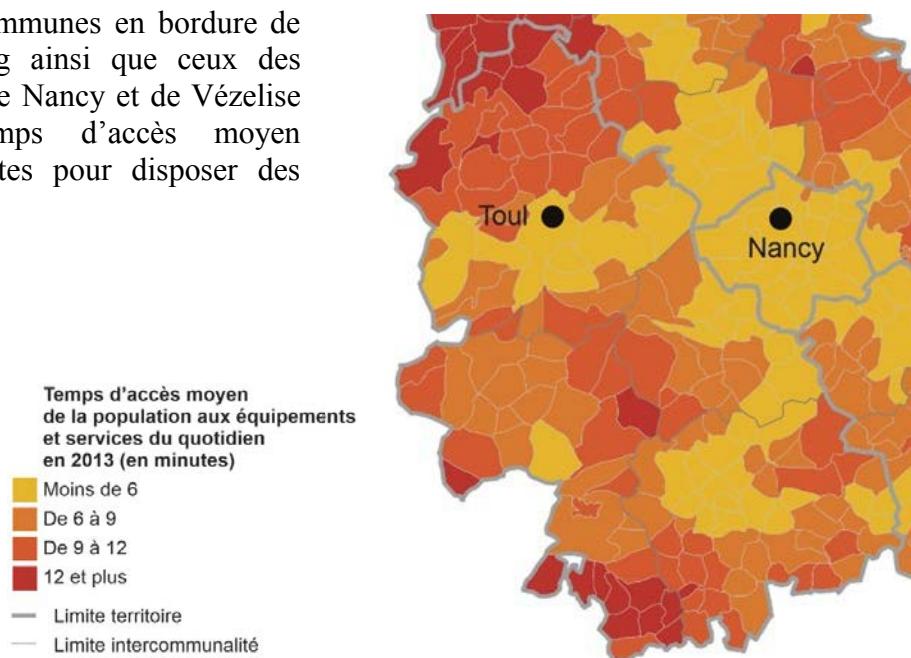
AXE 1 : L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX SOINS

Accès aux équipements et services

Source : INSEE, Base permanente des équipements 2013, distancier Metric

Les habitants des communes du sud-ouest du territoire, en bordure du département des Vosges, ainsi que les communes du nord Toulois sont éloignés des services de la vie courante : il leur faut en moyenne plus de 12 minutes pour y accéder.

Les habitants des communes en bordure de l'axe Nancy – Foug ainsi que ceux des communes proches de Nancy et de Vézelise bénéficient de temps d'accès moyen inférieurs à 6 minutes pour disposer des services du quotidien.



Atouts	Faiblesses
Une armature territoriale de villes, bourgs centres et pôles de proximité qui organise le territoire et distribue l'offre de services	Un accès aux services dans les secteurs ruraux les plus éloignés des centralités devenu difficile pour une partie de la population : baisse de 4 points de la part de la population qui a accès aux équipements de niveau intermédiaire (collège, supermarché...) en 15 mn ou moins.

Enjeux :

- Répondre à une demande croissante de services dans les territoires ruraux concernés par l'arrivée de nouvelles populations (enjeu identifié par le SDAASP)
- Réduire l'inégalité sociale et territoriale : faire jouer les solidarités territoriales au sein du pays et du SCoT Sud 54, avec l'État et le Département
- À dépenses publiques contraintes, mobiliser prioritairement les moyens publics sur des actions prioritaires partagées
- Inventer des réponses adaptées aux secteurs à faible densité démographique encore peu présentes sur le territoire (Maison des services par exemple)

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Un schéma départemental d'accessibilité aux services cible les priorités et définit des orientations pour l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle
- Le volontarisme des communautés de communes et la possibilité de compétence optionnelle « Maison de services au public » offerte par la loi NOTRe

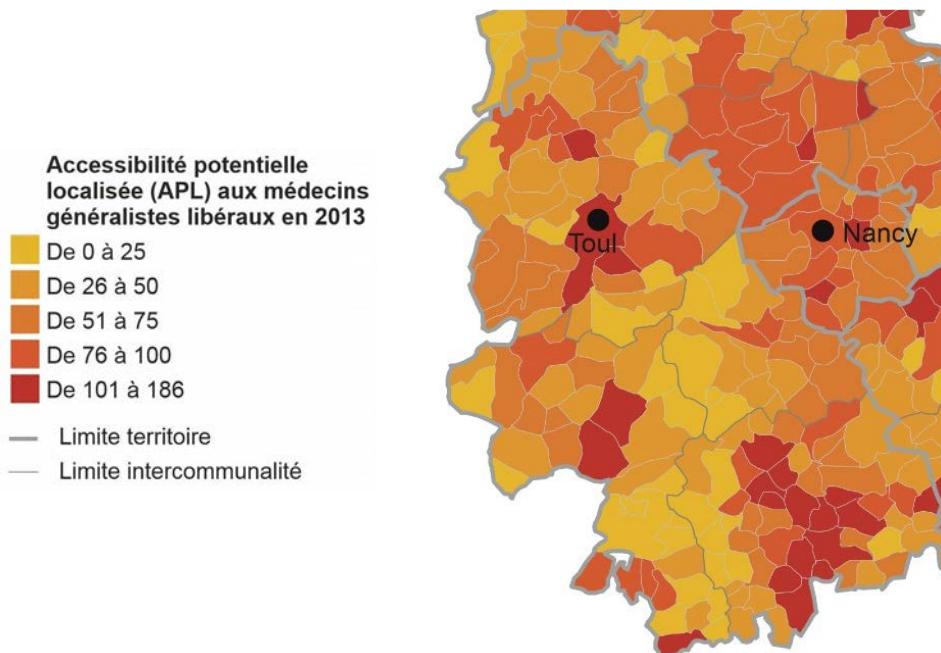
Santé et accès aux soins

Source : DREES, IRDES ; ARS Grand Est ; INSEE

Le calcul de l'Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins repose sur l'estimation de plusieurs paramètres : distance d'accès au professionnel, activité de chaque médecin convertie en équivalents temps-plein (ETP), demande de soins différenciée par classe d'âge, d'après l'observation des consommations par tranche d'âge disponibles dans les bases de l'assurance-maladie. Plus l'APL est élevée, meilleure est l'accessibilité à la profession médicale.

La présence de professionnels dans les principales communes du pays (Toul, Vézelise, Colombey-les-Belles, communes proches de l'agglomération nancéienne...) mais également de Maisons de santé pluriprofessionnelles se traduit par des APL plus élevées dans ces communes et dans les communes proches.

Les communes possédant des maisons de retraite (EHPAD ou autres) se distinguent logiquement par les taux de mortalité les plus élevés du Pays : Vézelise, Haroué, Saint-Firmin, Royaumeix, Bainville-sur-Madon...



Atouts	Faiblesses
Un hôpital à Toul consolidé dans ses fonctions de proximité pour le toulois et le sud meusien	Un accès aux services dans les secteurs ruraux les plus éloignés des centralités : 6 % des habitants à plus de 10 mn d'un médecin généraliste en 2014
Un réseau de l'aide à domicile efficient	Une démographie médicale fragilisée dans certaines parties du territoire
Un réseau des professionnels de santé dans le Toulois : RESAPEG et des habitudes de coopération sur le pays de Colombey et Sud Toulois	Un taux d'équipement en EPAHD plus faible que dans le département alors que le vieillissement de la population est un fait
	Un taux de mortalité prématuré lié à l'alcool et tabac de 54% pour le sud-est du territoire (contre 45% en France)

Enjeux :

- Développer une politique territoriale de promotion et de prévention de la santé
- Renforcer les coopérations entre professionnels dans le cadre deux Contrats locaux de santé (Toulois - Pays de Colombey et Sud Toulois / Moselle-et-Madon - Saintois)

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Deux Maisons de santé pluridisciplinaires en fonctionnement (Vicherey et Haroué), quatre en projet ou en réflexion (Colombey-les-Belles, Domgermain, Allamps, Vézelise)
- Etats généraux de la santé en 2017, préalable à l'enclenchement de deux Contrats locaux de la santé avec l'ARS et le CD 54

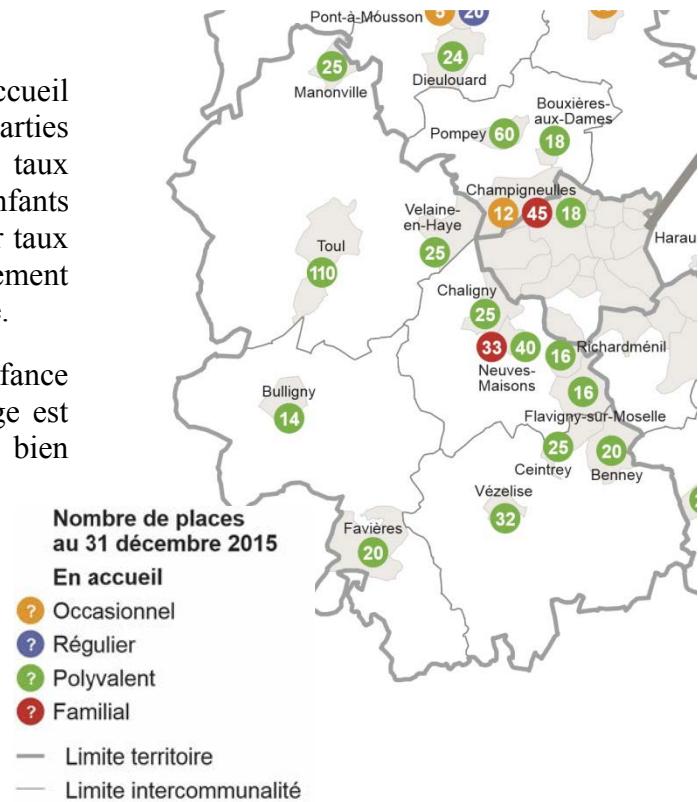
Structures d'accueil à la petite enfance

Source : Département 54, PMI

Sur Terres de Lorraine, les 368 places d'accueil collectif (toutes en accueil polyvalent) réparties dans 12 communes représentent un taux d'équipement de 107 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, soit le second meilleur taux des six territoires d'action du département derrière le territoire de Nancy et Couronne.

Les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement réparties sur la frange est du pays ; la moitié ouest étant moins bien équipée.

On compte également 33 places en accueil familial à Neuves-Maisons.



Atouts	Faiblesses
Une dynamique démographique positive sur une longue période, tirée par un taux de natalité supérieur à la moyenne départementale grâce à l'attractivité du territoire auprès des jeunes ménages	Un vieillissement de la population amorcé : fort recul de l'indice de jeunesse (passage de 1.41 à 1.19 entre 2007 et 2012)
Le taux de couverture en assistantes maternelles et la présence de 4 RAM	Des besoins d'accueils persistants en certaines parties du territoire

Enjeux :

- Être en capacité de répondre à une demande croissante de services de la part de la population, particulièrement dans les secteurs ruraux en croissance démographique

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- La compétence petite enfance des communautés de communes du pays du Saintois, du pays de Colombey et Sud Toulois et des villes de Toul et Neuves Maisons
- Des réseaux d'assistantes maternelles animent la profession et accompagnent la professionnalisation de ce secteur

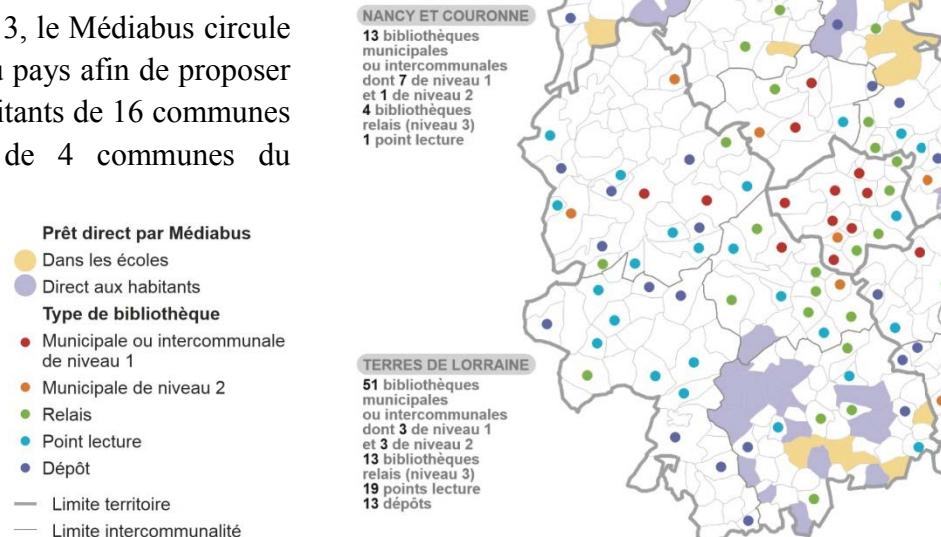
Loisirs culturels et sportifs

Source : Département 54, Médiathèque départementale, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, INSEE

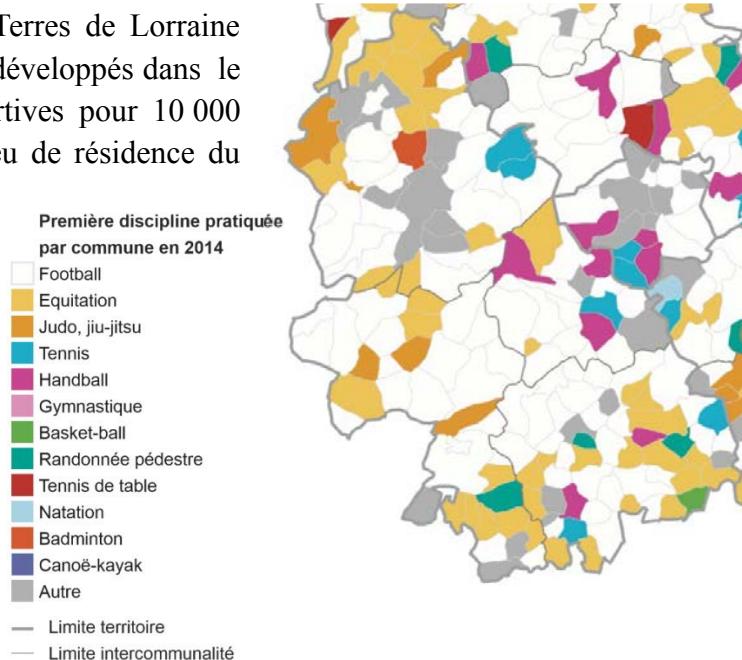
En 2015, on recense sur Terres de Lorraine :

- 1 grande médiathèque à Toul ;
- 5 bibliothèques municipales et intercommunales dont 2 de niveau I (ouvertes 12 heures par semaine) à Gondreville, Chaligny et 3 de niveau II à Foug, Tremblecourt et Richardménil ;
- 45 bibliothèques gérées par des bénévoles sur Terres de Lorraine, soit 13 bibliothèques relais, 19 points lecture et 13 dépôts.

Depuis septembre 2013, le Médiabus circule dans 20 communes du pays afin de proposer un prêt direct aux habitants de 16 communes et dans les écoles de 4 communes du Saintois.



Concernant la pratique sportive, Terres de Lorraine est l'un des territoires les plus développés dans le département : 2 189 licences sportives pour 10 000 habitants (licences réparties au lieu de résidence du licencié) en 2014. Les licenciés du pays sont principalement répartis dans les communes périurbaines proches de Nancy où l'on compte en moyenne plus de 25 licenciés pour 100 habitants.



Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

À l'inverse, plus l'on s'éloigne de Nancy, plus le taux de licenciés rapporté à la population est faible, notamment dans le sud du Saintois et le Pays de Colombey et Sud Toulois.

Les taux de licenciés sont élevés, en équitation et en judo-jiujitsu, football tandis que le tennis, le handball, le basketball et la gymnastique sont sous-représentés par rapport à la moyenne meurthe-et-mosellane.

Atouts	Faiblesses
Des communautés de communes engagées dans l'action culturelle	L'absence d'équipements en lecture publique dans le Saintois (bibliothèque)
Une dynamique de création et de diffusion artistique forte sur le territoire : installation de compagnies de théâtre, festivals...	Pour le sport et la culture, des écarts d'offres et de pratiques entre les territoires plus ou moins urbanisés

Enjeux :

- Favoriser l'accès à une pratique sportive de façon équilibrée sur le territoire en renforçant l'offre d'équipement dans les espaces ruraux, en mutualisant les conditions d'accès aux équipements existants et en soutenant le développement des clubs et d'emploi sportif
- Populariser les pratiques artistiques et élargir la diffusion des œuvres culturelles

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Le centre nautique O Vive à Toul et un projet intercommunal à Neuves Maisons
- De nouveaux équipements culturels : la salle de l'Arsenal à Toul et la Filoche à Chaligny
- Une charte de développement culturel à l'échelle pays qui soutient (communautés de communes, CD 54) et met en réseau
- Des groupements d'employeurs et les aides à l'emploi et à la professionnalisation des clubs du Centre national de développement du sport (CNDS) pour renforcer la professionnalisation des clubs

AXE 2 : LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

Source : Pays Terres de Lorraine

Le pays Terres de Lorraine est identifié comme un territoire sous forte influence d'un grand pôle urbain. D'abord concentrée en première couronne, l'urbanisation s'est étendue aux vallées et aux plaines agricoles situées en seconde couronne de l'agglomération nancéienne.

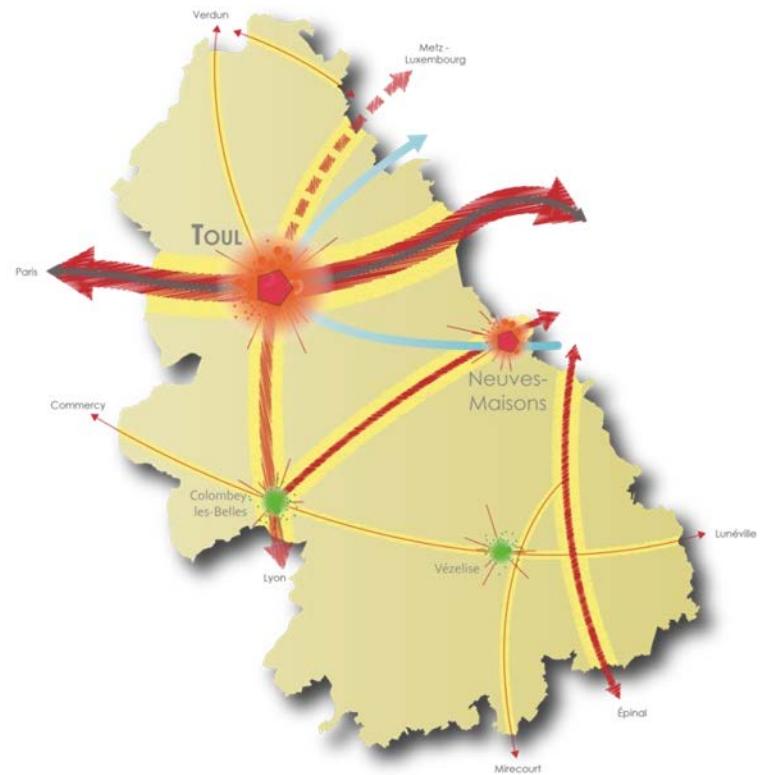
L'armature territoriale s'organise autour d'une ville-relais, à savoir la sous-préfecture de Toul, du bassin industriel périurbain de Neuves-Maisons et des bourgs centres de Colombey-les-Belles et Vézelise.

Toul en tant que ville-relais exerce son influence sur un grand bassin de vie toulois qui s'étend au-delà des limites de son arrondissement (influence sur le sud-est de la Meuse) : bassin d'emplois, lycées d'enseignement général et professionnel, hôpital, sous-préfecture, offre commerciale, gares ferroviaire et routière, équipements et offre sportive, médiathèque...

Neuves-Maisons dans une moindre proportion joue un rôle structurant sur l'économie et les services au sein de Moselle-et-Madon élargi à d'autres communes du Sud Nancéien (du Saintois notamment) : hypermarché, lycée d'enseignement professionnel, piscine, etc.

Colombey a connu une évolution positive de sa population au cours des dernières années ainsi qu'une évolution favorable sur le plan de l'attractivité commerciale (opération FISAC intercommunale en cours, implantation d'une enseigne de supermarché).

Vézelise rayonne sur une quarantaine de communes du Saintois (collège, supermarché, professionnels de santé...). En dépit d'atouts spécifiques (gare TER, patrimoine) son attractivité s'est réduite au cours des dernières années (perte de population depuis 1982 et de commerces), alors que le rôle de communes proches s'est affirmé (Ceintrey, Haroué, Tantonville).



Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

Enfin des pôles de proximité assurent un premier niveau de services (commerces, santés, RPI...) et participent à l'organisation fine du territoire (Domèvre-en-Haye, Flavigny-sur-Moselle, Gondreville, Blénod-les-Toul, Vannes-le-Châtel ...).

Pour limiter l'évasion commerciale vers les grands pôles urbains, plusieurs zones d'activités se sont implantées sur le territoire. Aujourd'hui, à l'échelle du pays Terres de Lorraine, 56 % des dépenses des ménages sont effectuées localement. Cependant, situées le long des axes de communication, ces espaces commerciaux sont entrés en concurrence directe avec les commerces de proximité et de centre-ville, leur imposant ainsi une dévitalisation progressive.

Atouts	Faiblesses
Des opérations de rénovation urbaine avancées (Toul) ou à venir (études de revitalisation des centres bourgs de l'EPFL) Consolidation de l'offre commerciale globale sur TDL, couverture en FISAC Le rôle prospectif et prescriptif du SCoT sur le Sud 54 pour renforcer sur le long terme les polarités (habitat, services, mobilité...)	Fragilisation de certaines polarités (situation de Vézelise) La position commerciale du centre-ville à Toul.

Enjeux :

- Consolider l'armature territoriale : villes, bourgs centres, pôles de proximité
- Réenclencher une dynamique positive du commerce au centre-ville à Toul

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Etudes EPFL à Vézelise, Foug, Pont-Saint-Vincent
- Opération ANRU à Toul
- Opérations collectives FISAC dans les 4 communautés de communes
- Convention CCI 54 / ville de Toul pour la revitalisation du commerce du centre-ville de Toul

AXE 3 : L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Développement économique

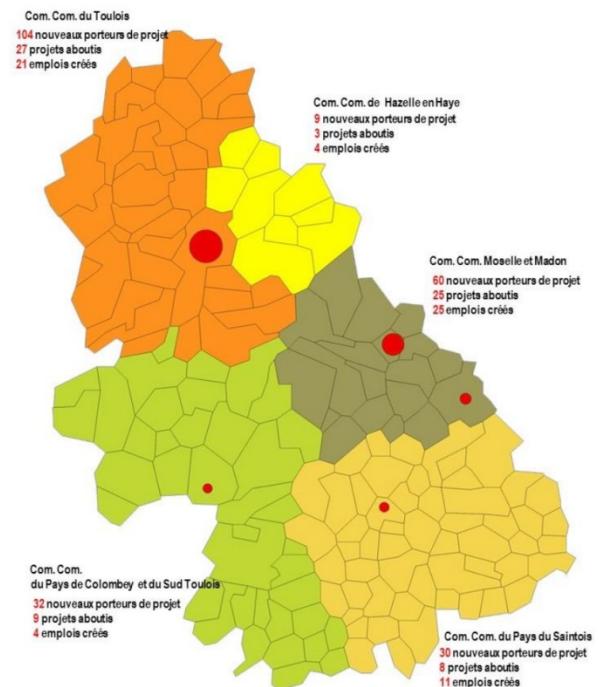
Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), champ : activités marchandes hors agriculture, ADSN

En 2016, 266 nouveaux porteurs de projets ont été accueillis par l'Agence de développement économique Terres de Lorraine. 96 projets ont été aboutis dont 76 créations et 20 reprises donnant lieu à la création de 126 emplois.

Les activités, qu'il s'agisse de création, de développement ou de reprise, sont plutôt axées sur le domaine des services aux particuliers (62 porteurs en 2016), le commerce (42) et l'artisanat de production (37).

Nombre de Porteurs de projets accueillis en 2016 par type d'activité

type activité	création	développement	reprise	TOTAL
Agriculture	3	1	1	5
Artisanat d'art	4	1	1	6
Artisanat de production	32	2	3	37
Artisanat de services	10	1	6	17
CHR	20	2	9	31
Commerce	31	1	10	42
Construction	2			2
Industrie	1			1
NON DEFINI	1			1
Santé	2			2
Second œuvre	27	2	2	31
Services aux entreprises	21	2	1	24
Services aux particuliers	55	5	2	62
Transport	4		1	5
	213	17	36	266

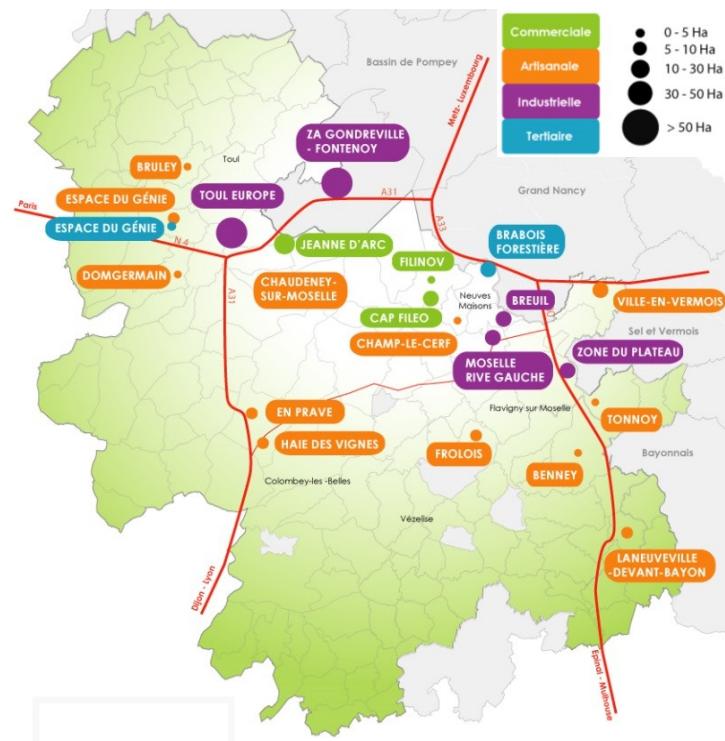


Parallèlement, le territoire se distingue par son potentiel de développement exogène. Le territoire possède la plus grosse réserve de foncier à vocation économique du SCoT Sud 54 (150ha de surface disponible immédiatement). Les espaces à vocation économique aménagés et aménageables lui confèrent ainsi une attractivité immédiate et différée déterminante aussi bien sur le champ industriel que sur le plan artisanal.

Les zones d'activités artisanales sont les plus nombreuses (12), et souvent de petites tailles. Au contraire, les 5 zones industrielles sont des espaces structurants du territoire qui disposent de grandes superficies, notamment la zone de Toul Europe et celle de Gondreville-Fontenoy.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

Les zones commerciales et tertiaires de tailles moyennes permettent de limiter l'évasion commerciale vers la métropole.



Atouts	Faiblesses
Des outils de développement économiques et de l'emploi (ADSN, MEEF, PFIL, ALIZE) partagés à l'échelle du pays, performants et reconnus par les entreprises	Réduction de la base industrielle de l'économie sous l'effet de la crise de 2008 : baisse de 7 points de l'emploi industriel entre 1999 et 2011
Une association de chef d'entreprises sur le toulois qui s'étend sur l'ensemble de Terres de Lorraine	Un rythme de création d'emplois plus faible que l'augmentation de la population
La maîtrise foncière publique de sites à enjeux et interventions de l'EPFL : INRS, parc de Haye...	Des infrastructures économiques à requalifier et à reconvertis : parc d'activité de la forêt de Haye, hôpital Jeanne d'Arc, INRS, site Victoria Timber à Favières, etc.
La fusion des lycées Cugnot et Claudel au sein du LPR du Toulois, la modernisation du LP Latournelle à Pont Saint Vincent en 2010	Une perte d'emplois agricoles : de 1250 unités de travail annuel en 2000 à environ 1070 en 2010

Enjeux :

- Renforcer la lisibilité de l'armature économique et réduire les concurrences en qualifiant mieux les ZAE
- Requalifier les friches publiques et industrielles pour préparer le futur économique
- Conforter le modèle local décentralisé d'accueil, d'accompagnement et de financement des entreprises
- Exploiter les opportunités de création d'activités et d'emplois liées à la transition : demande des consommateurs, intensification des liens entre entreprises, développement des marchés liés à la transition énergétique
- Exploiter davantage les capacités d'innovation du territoire : entreprises, CRT, collaboration avec l'université de Lorraine...

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Une stratégie de développement économique partagée par les 4 communautés de communes du pays
- L'implication de l'EPFL dans le portage d'opération de requalification de friches et de zones d'activités dégradées
- Des dispositifs de soutien au développement économique (PFIL, ALIZE...)
- Une dynamique d'installation en agriculture, un marché nancéien proche et une demande des établissements en RHD, favorable au développement des circuits courts
- La démarche de « cité scolaire inclusive » sur l'ancien site de l'INRS à Neuves-Maisons

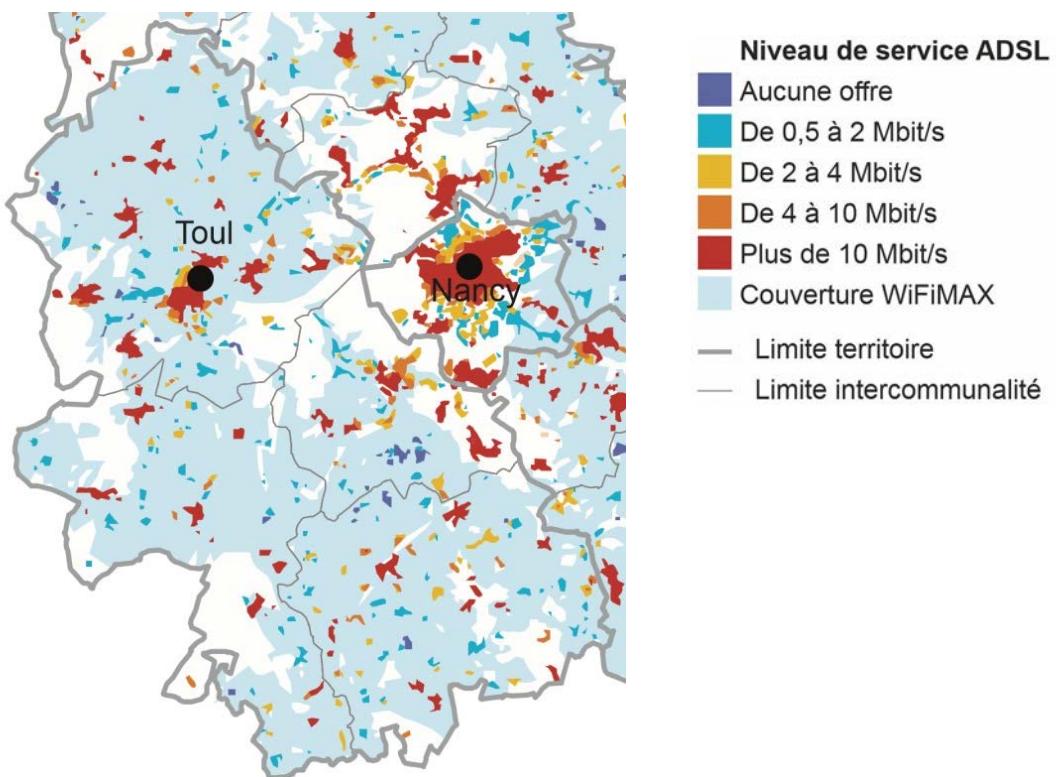
Couverture et accès aux services numériques

Source : Département 54, mission développement numérique, carte de février 2015 d'après TACTIS, novembre 2013.

Plusieurs offres sont disponibles :

- Certaines communes du territoire sont couvertes par un réseau câblé permettant de fournir un service internet d'au moins 30 Mbit/s.
- Une offre ADSL classique, insuffisante en termes de couverture mais intéressante en termes de débit.
- Dans les zones mal couvertes en service ADSL, le département a mis en place depuis 2008 un réseau de desserte hertzien WiFiMax afin de pallier les inégalités d'accès à internet. Ce réseau va s'étendre pour faire face à la saturation des réseaux ADSL.

Malgré le déploiement du WiFiMax, des lignes restent encore non éligibles à toute offre internet ; ainsi, dans la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois, 5 % des lignes restent encore en deçà de 2 Mbit/s.



Atouts	Faiblesses
Une forte augmentation des usages (+ 70 % en un an)	Une couverture inégale du territoire dans la desserte des communes, la persistante des zones blanches
Éligibilité de la quasi-totalité de population au dispositif Wifimax du département	Une couverture insuffisante des zones d'activités économiques
Un Fab lab animé par le CERFAV à Vannes-le-Châtel accessible aux entreprises et acteurs socio-culturels du pays	Une saturation du réseau dans certains secteurs

Enjeux :

- Déployer la FHD dans l'ensemble des ZAE
- Organiser une desserte satisfaisante dans les secteurs mal desservis dans l'attente du déploiement du plan régional à partir de 2019

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Le plan de déploiement de la fibre optique de la région Grand Est
- Le Schéma départemental d'aménagement numérique (SDANT) adopté en 2014
- Les initiatives engagées par certaines communautés de communes en direction de leurs ZAE

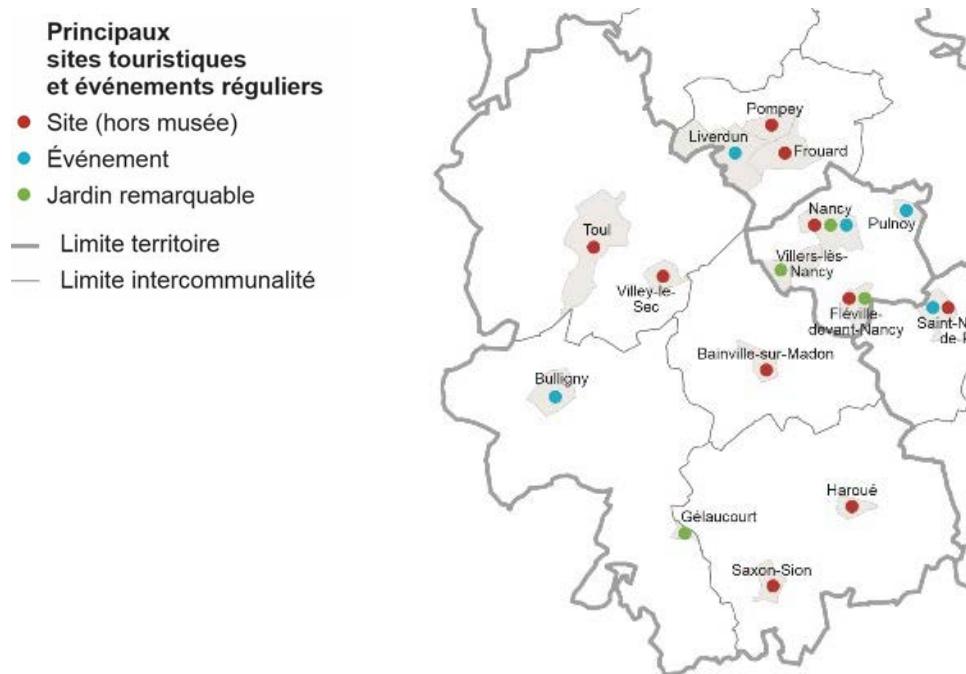
Développement de l'économie touristique

Source : plate-forme collaborative animée par l'Observatoire Lorrain du Tourisme et les 4 comités départementaux du tourisme dont Meurthe-et-Moselle Tourisme ; Atout France en collaboration avec l'OLT et les 4 CDT ; Ministère de la Culture et de la Communication, Patrimostat, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Site	Commune	2007	2013	2014	2015
Colline de Sion	Saxon-Sion	264 018	nd	nd	183 520
Cathédrale St-Etienne	Toul	nd	nd	19 532	22 093
Fort aventure	Bainville-sur-Madon	13 000	nd	nd	18 000
Cité des Paysages	Saxon-Sion	-	-	-	17 496
Fort de Villey-le-Sec	Villey-le-Sec	2 627	nd	nd	7 644
La compagnie des verriers	Vannes-le-Châtel	12 357	4 162	6 262	5 647

Le site de la Colline de Sion est le site le plus fréquenté du territoire avec 183 520 entrées comptabilisées en 2015. La cathédrale de Toul est le second site par la fréquentation avec 22 093 visiteurs. La Cité des Paysages propose depuis 2015 un parcours ludique de découverte de la richesse et de la diversité des paysages (17 500 visiteurs au cours de la première année).

Terres de Lorraine compte aussi des sites de tourisme de mémoire (fort de Villey-le-Sec), des sites d'aventure insolite (Fort Aventure à Bainville-sur-Madon), patrimoniaux (Compagnie des Verriers à Vannes-le-Châtel, mine du Val de Fer à Neuves-Maisons...).



Atouts	Faiblesses
La densité des richesses naturelles et patrimoniales (eau, paysages, vignes, artisanat d'art...)	Une offre d'hébergements touristiques peu adaptée aux évolutions des aspirations de la clientèle
23km de voies cyclables le long de la Moselle	Une valorisation insuffisante des sites à potentiels
Des manifestations attractives (JDM, nuits lumières à Toul, marché de Noël à Sion...)	

Enjeux :

- Renforcer l'attractivité et la mise en économie du potentiel touristique du territoire
- Faire de la boucle de la Moselle une destination de niveau grand régional
- Mieux relier les différents niveaux de l'offre

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Une coopération touristique des acteurs publics et privés à l'échelle pays depuis 2007 au sein de la Maison du tourisme, outil de développement et de coordination
- Des projets structurants engagés (boucle de la Moselle, route des vins, mine du Val de Fer...)
- Des collaborations amorcées avec les territoires voisins (Nancy et Pompey, Mirecourt, Vaucouleurs)

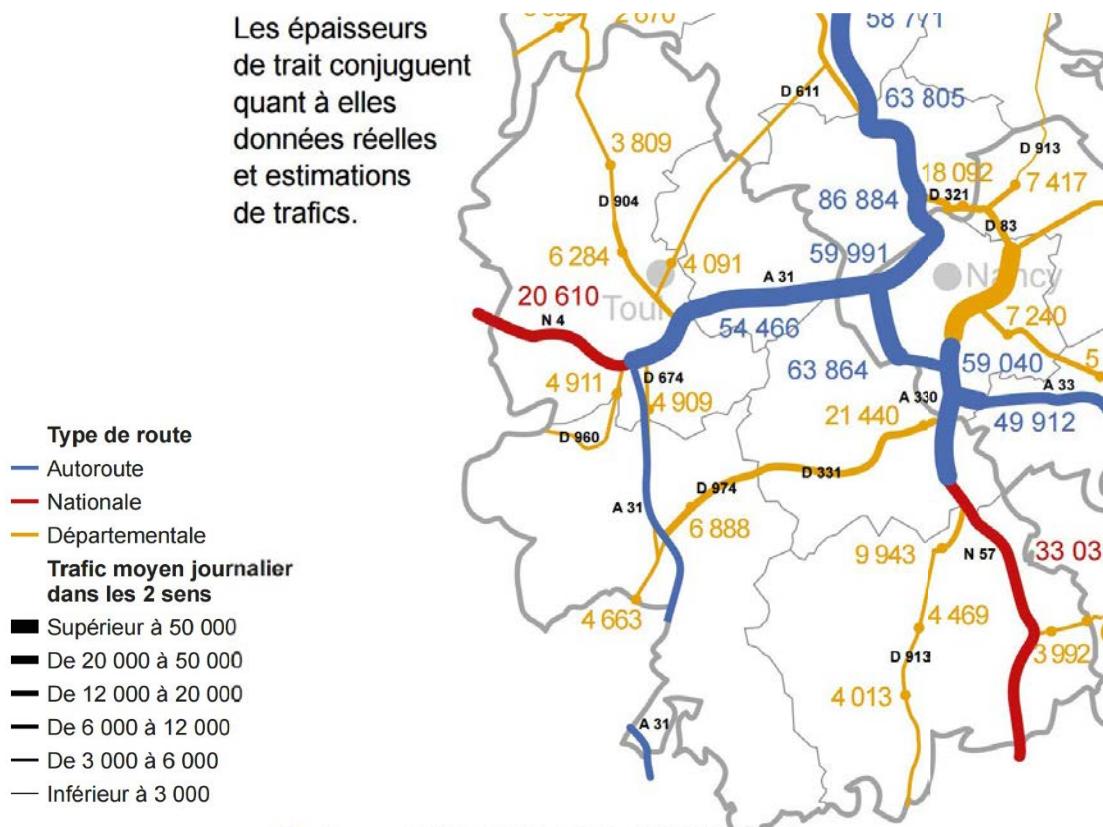
AXE 4 : LES MOBILITÉS LOCALES ET L'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

Accessibilité du territoire

Sources : MEEM, CGDD-SOeS ; CEREMA ; DGCL ; Département 54

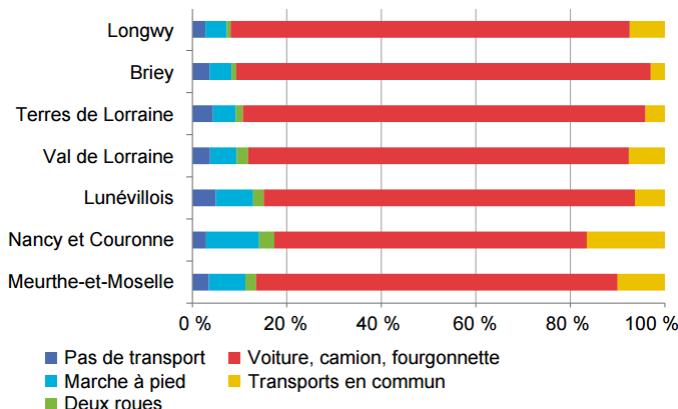
Les phénomènes de périurbanisation sont visibles sur le territoire. Ils se traduisent par une urbanisation diffuse, avec des continuités fortes entre le Grand Nancy et Toul, et plus globalement le long des axes de communication A31 et RN57. On peut mesurer l'importance de ces relations à la proportion de navetteurs domicile-travail se rendant en dehors du territoire : en 2014, le trafic entre Nancy et Toul s'élève à plus de 50 000 automobiles chaque jour. Dans le Saintois, ce sont plus de 20 000 automobiles qui circulent.

La périurbanisation a également des conséquences importantes sur les modes de vie : dissociation entre lieu de résidence et d'activités, croissance et allongement des déplacements, dépendance automobile et énergétique... La voiture individuelle étant le premier mode de déplacement sur le pays.



Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

Modes de déplacements utilisés en Meurthe-et-Moselle, en 2015



Réseaux de transport en commun

Source : Département 54, DIRAT-DMT

La desserte ferroviaire est assurée par trois lignes TER : la liaison Nancy Toul à l'ouest et la ligne Nancy-Merrey au sud-est du territoire. La ligne Nancy-Neufchâteau est depuis plusieurs années assurée par un service autocar.

Le département assurait, jusqu'au transfert de compétence à la région en 2017, le service régulier de transport interurbain et les transports scolaires – le réseau TED'. Le pays comptabilise la plus importante fréquentation du département avec un part importante de voyageurs commerciaux en raison de la fréquentation très élevée de la ligne Nancy-Toul.

Deux offres de services de transport collectif existent sur le territoire :

- MOVIA, service porté par le Syndicat de transport de l'agglomération touloise (STAT)

- TMM, (Transport en Moselle-et-Madon) porté par la communauté de communes Moselle-et-Madon.

Enfin des réponses associatives complètent ces offres. L'association Familles Rurales propose un service Mobilité Solidaire assuré par des conducteurs bénévoles en direction des personnes à mobilité réduite du territoire (personnes âgées principalement) pour des déplacements quotidiens (rendez-vous médicaux, accès aux commerces de proximité...).



Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

L'association Roues Libres à Neuves-Maisons assure un prêt de scooters et un service de déplacement en transport micro collectif pour les démarches d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Atouts	Faiblesses
Des axes de communication nord-sud et est-ouest vers Nancy et les polarités de la région Grand Est, le Luxembourg, Paris, l'Allemagne	Un engorgement des axes routiers dans les liaisons à Nancy aux heures de pointe à cause des déplacements domicile-travail : A31 (à l'ouest) et RN57 au sud
Des AOT locales non figées dans leurs périmètres	Une faible part modale des transports collectifs
Des initiatives associatives et citoyennes	L'état dégradé de la ligne 14 Nancy Merrey La diminution tendancielle de l'offre de services de transport collectif inter urbain L'absence d'AOT locale sur les espaces non urbains du territoire

Enjeux :

- Consolider et développer l'offre de transport ferroviaire du territoire (notamment le renforcement de l'attractivité de la gare de Toul et la remise en état de la ligne Nancy Merrey)
- Bâtir, au niveau local et avec les territoires voisins du département, une offre de transport collectif de qualité
- Faire émerger des formes de mobilités douces et durables
- Soutenir les offres de mobilités alternatives, citoyennes, associatives et organiser leur complémentarité avec les offres publiques

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Une étude de positionnement d'une offre de mobilité en cours dans le bassin toulois et le pays de Colombey et Sud toulois
- Une prise de compétence à l'étude par la communauté de communes Terres Touloises
- Un pôle métropolitain en cours de création
- Les coopérations en matière de mobilité, dossier prioritaire à l'échelle du sud 54

AXE 5 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La démarche Territoire à Énergie Positive (TEPoS)

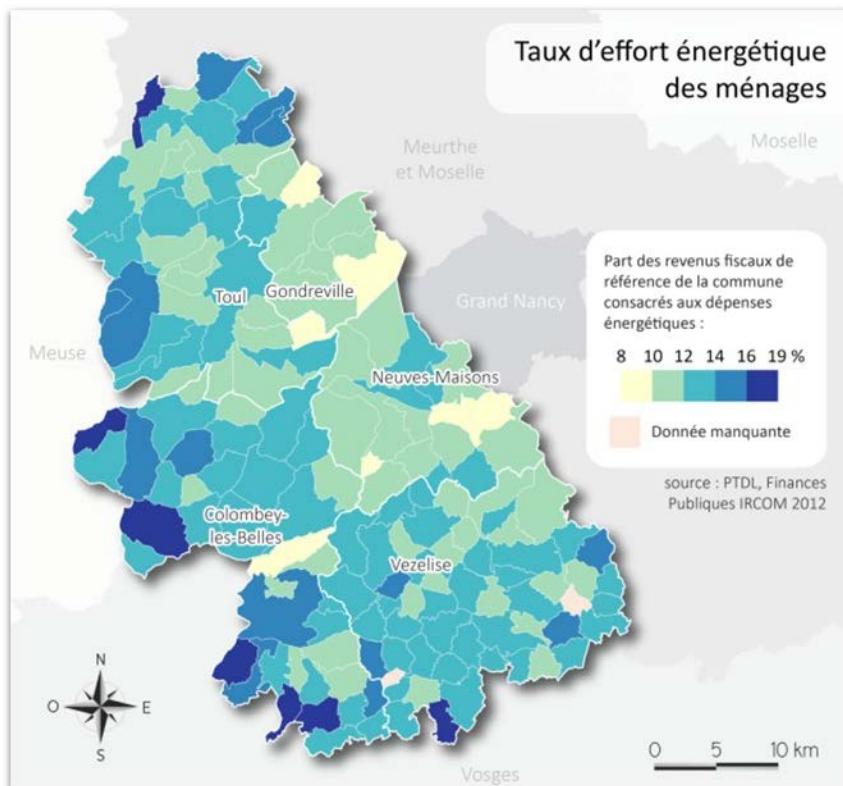
Source : *Air Lorraine 2014, LEADER Pays Terres de Lorraine*

Le Pays s'est engagé dans une démarche globale de transition énergétique appelée « Territoire à Énergie Positive ». Cette démarche TEPos vise à réduire les besoins d'énergie d'un territoire au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et à les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus") à l'horizon 2050-2060.

Sur la base d'un diagnostic énergétique territorial, un plan d'action pluriannuel 2015-2020 structure 5 axes opérationnels :

- Axe 1 : la sensibilisation, la communication
- Axe 2 : L'économie, l'industrie, l'agriculture
- Axe 3 : L'habitat, un gisement d'économie d'énergie
- Axe 4 : Les transports – la mobilité
- Axe 5 : La production d'énergies renouvelables

Outre, l'objectif à long terme d'autonomie énergétique, cette démarche doit d'une part permettre à court et moyen terme de réduire la facture énergétique du territoire (entreprises, ménages et collectivités), et d'autre part développer de nouvelles activités, des emplois dans les secteurs de l'efficience énergétique et les énergies renouvelables.



Atouts	Faiblesses
Un haut niveau de soutien public : ADEME, Etat (TEPCV), Région	Le point de départ : seulement 6 % de couverture de la consommation d'énergie par la production d'ENR
Un potentiel de développement des énergies renouvelables en cours de valorisation (bio déchets et bois énergie)	Le poids de la facture énergétique globalement pour les ménages et particulièrement pour les moins fortunés (précarité énergétique)
Des jalons posés dans la structuration du territoire : Plateforme de rénovation énergétique, CEP, EIE, défis 1000 familles à énergie positive	Un poids de la consommation d'énergie dans l'industrie très supérieur à la moyenne nationale (43 %)
Une culture du développement économique qui favorise le travail avec les entreprises : efficacité énergétique (bâtiments, process) et montée en compétences dans la rénovation énergétique	L'ancienneté de l'habitat et une difficulté à faire prendre en compte au bon niveau l'enjeu énergétique dans les opérations immobilières jusqu'à maintenant
L'installation d'entreprises dans le recyclage des déchets électriques et électroniques et textiles	Un potentiel de développement des énergies renouvelables moyen (solaire, éolien)

Enjeux :

- Trouver son chemin propre vers la transition énergétique
- Mobiliser dans la durée le territoire dans la démarche TEPoS
- Faire perdurer un haut niveau d'aide publique aux projets de rénovation énergétique et d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Acquérir un savoir-faire territorial dans le développement des ENR
- Mettre sur pied une filière du réemploi
- Augmenter la performance écologique dans l'élimination des déchets ménagers (renforcer la part du recyclage, développer le réemploi)

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Une démarche ascendante de Territoire à énergie positive (TEPoS) lancée en 2014 par le pays
- Le pays Terres de Lorraine labellisé TEPCV par l'État
- Une Démarche d'écologie industrielle territoriale (DEIT) soutenue par l'ADEME et la Région
- Un projet de ressourcerie en réseau à l'échelle pays

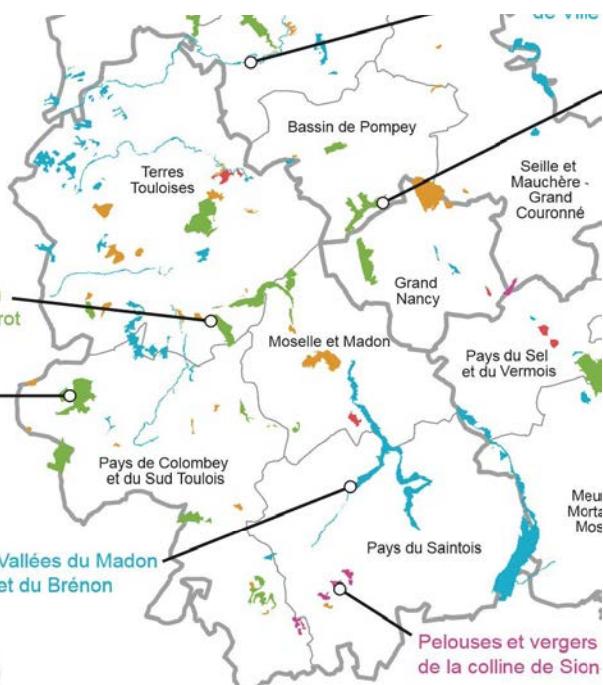
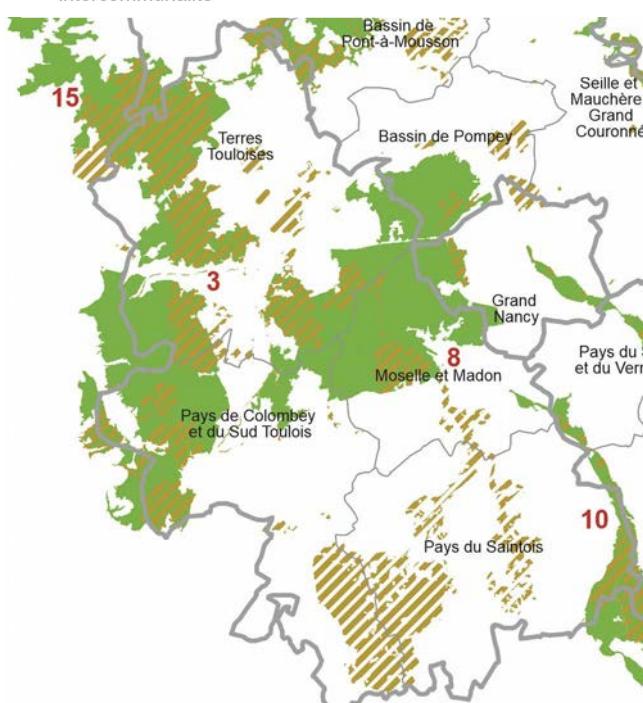
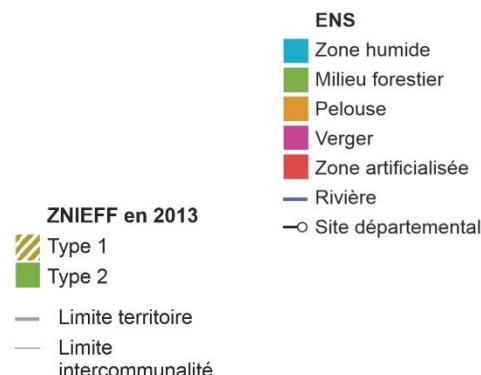
Patrimoine naturel

Source : Département 54, service Ecologie, Inventaire National du Patrimoine Naturel

L'inventaire départemental visant à préserver des sites remarquables compte 163 sites naturels, fragiles et rares, dont 12 ont été retenus comme sites départementaux sous maîtrise d'ouvrage du département. Parmi eux, 4 sont situés sur le territoire du Pays Terres de Lorraine :

- 2 massifs forestiers : le Vallon de l'Arrot et le Massif forestier de Meine
- 1 milieu humide : les vallées du Madon et du Brénon
- 1 milieu ouvert : les pelouses et vergers de la colline de Sion-Vaudémont.

Terres de Lorraine compte 59 ENS (36% du total départemental) représentant une surface de 7 733 hectares sur 2/3 des communes : zones humides, milieux forestiers, pelouses, rivières, vergers et zones artificialisées.



Les périmètres ENS se superposent très souvent à d'autres éléments d'inventaire ou dispositifs de protection du patrimoine naturel (ZNIEFF, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000...).

Le pays compte 77 ZNIEFF de type I, c'est-à-dire des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes sont classés en ZNIEFF II et sont au nombre de 6 sur le territoire.

Atouts	Faiblesses
<p>Un capital naturel exceptionnel (massif de Haye, vallée de la Moselle, relief de cuesta) aux portes de la métropole nancéienne</p> <p>Des initiatives locales et départementales de valorisation des espaces naturels</p> <p>Des structures ressources pour la conservation et la valorisation : Cité des paysages, Conservatoire des sites lorrains, PNRL...</p>	<p>Une pression sur les espaces naturels liée à l'urbanisation</p> <p>L'état écologique d'une partie des cours d'eau (Madon, Moselle)</p>

Enjeux :

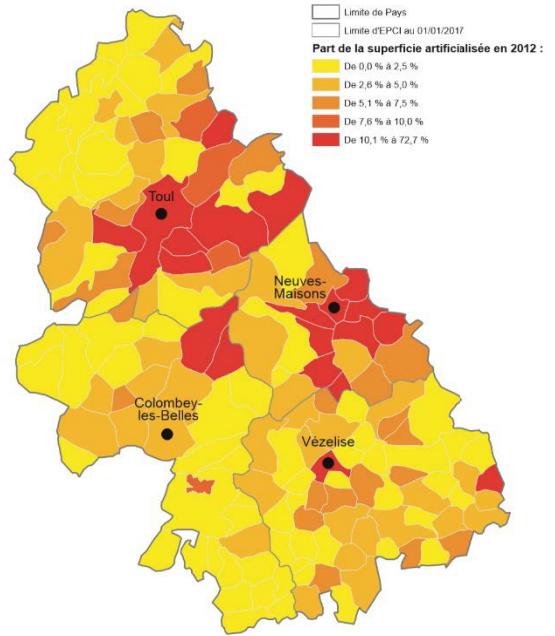
- Accompagner les actions de connaissance, de sensibilisation et de formation en prenant appui sur une ressource de niveau régional
- Prendre en compte les enjeux du paysage et de la biodiversité dans la démarche Territoire à Energie Positive
- Mieux valoriser la ressource naturelle dans l'offre touristique locale

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Cité des paysages de Sion : levier de sensibilisation et de formation
- Politiques d'entretien et de restauration des cours d'eau sur les territoires de Colombey et Sud Toulois et Terres Touloises
- SCoT Sud 54 : trame verte et bleue

L'artificialisation des sols

Source : MEDDE, CGDD-SOeS, Corine Land Cover. L'artificialisation des sols se fait en majorité au détriment des terres agricoles et affecte, dans plus d'un tiers des cas, les sols disposant des meilleures potentialités agronomiques. Sur Terres de Lorraine, 7 110 hectares sont artificialisés en 2012 (source : Corine Land Cover), soit 5,1 % de la superficie totale. Les terres artificialisées y ont progressé de 7,3 % depuis 2000 (+ 6,8% en Meurthe-et-Moselle). Au niveau intercommunal, la CC du Pays de Colombey et Sud Toulois se caractérise par le 2^{ème} taux le plus faible du département (sur 18 EPCI) avec 2,8 % des terres artificialisées en 2012. La CC du Pays du Saintois a un taux de 3,0 %. La CC Terres Touloises (7,0 %) possède un taux équivalent à la moyenne départementale tandis que la CC Moselle et Madon, davantage urbanisée, présente un taux de 9,2 %.



Atouts	Faiblesses
<p>La prise de conscience du rôle majeur des sols dans le maintien des fonctions écologiques</p> <p>La volonté de prioriser la requalification des friches dans le développement de nouveaux espaces à vocation économique</p> <p>Les partenariats avec l'EPFL</p> <p>La compétence de l'ENSAIA dans la gestion des sols</p>	<p>Une pression sur les espaces naturels et agricoles liée à l'urbanisation</p> <p>15 sites pollués ou potentiellement pollués recensés par l'inventaire Basol en 2015</p> <p>+ 6,59% de consommation de foncier pour l'habitat entre 1999 et 2009</p>

Enjeux :

- Etudier la possibilité de réaffectations agricoles et naturelles de réserves foncières destinées aux activités économiques
- Faire émerger des formes d'habitat à la campagne moins consommatrices d'espaces
- Accompagner les innovations portant sur la multifonctionnalité des sols en agro-écologie et agro-foresterie pour le climat

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Les requalifications de friches industrielles et publiques en cours avec l'EPFL
- Les communautés de communes engagées vers des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI)
- Un SCoT Sud 54 adopté en 2014 qui encadre la consommation foncière dans la construction neuve.
- Des démarches de reconquête foncière à des fins agricoles : GFA mutuel des Côtes de Toul créé en 2015

AXE 6 : LA COHÉSION SOCIALE ET LA PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

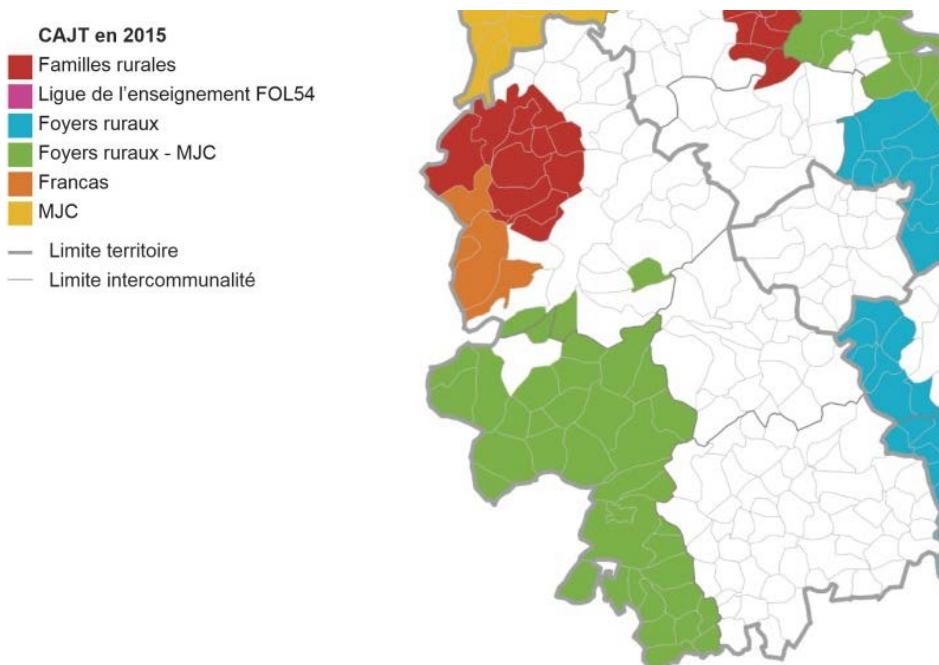
Éducation populaire et citoyenneté

Source : Département 54, service Education populaire et sports, d'après données des fédérations

Terres de Lorraine bénéficie d'une forte richesse associative. Elle se caractérise par un nombre important d'associations et une grande diversité d'activités. Les cinq principales fédérations d'éducation populaire ont des associations affiliées présentes sur 93 communes de Terres de Lorraine : Familles rurales (31 associations), Foyers ruraux (45 associations), MJC (21 associations), Fédération des œuvres laïques (16 associations), Francas (12 associations).

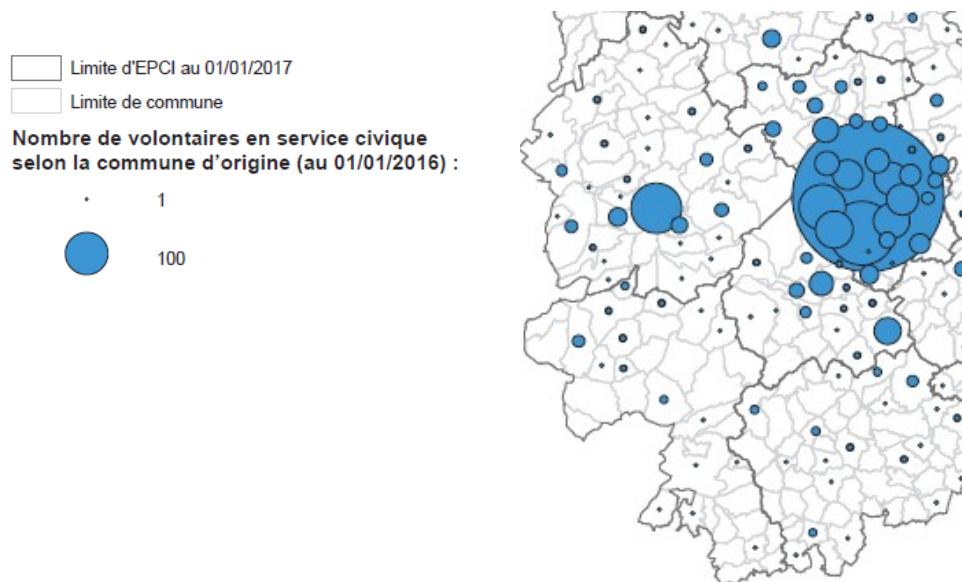
3 Contrats d'Animation Jeunesse Territorialisée (CAJT) sont en place sur Terres de Lorraine portés par 4 fédérations d'éducation populaire :

- CAJT Pays de Colombey et Sud Toulois avec les Foyers ruraux et la Fédération départementale des MJC. 39 communes, 12 076 habitants en 2014.
- CAJT de Foug avec les Francas. 3 communes, 4 350 habitants.
- CAJT du Toulois Nord avec les Familles rurales. 11 communes, 4 190 habitants.



L'action des volontaires en service civique peut permettre d'expérimenter ou développer de nouveaux projets, de démultiplier l'impact d'actions pour toucher de nouveaux publics et de renforcer la qualité de service rendu par des salariés, des bénévoles ou des agents publics sans s'y substituer. Le déploiement de ce dispositif sur Terres de Lorraine est avancé grâce à l'implication des principales collectivités, fédérations d'éducation populaires, de sport et du secteur médico-social.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine



Atouts	Faiblesses
<p>125 associations d'éducation populaire</p> <p>Des initiatives exemplaires en matière de citoyenneté (fête de la com, conseils municipaux de jeunes, formation à l'usage des médias...)</p> <p>Un savoir-faire territorial dans la participation au développement local</p>	<p>La régression du bénévolat d'engagement au profit d'un bénévolat d'action</p> <p>Les difficultés de portages de mission de services civiques par les petites structures du milieu rural (communes, associations)</p>

Enjeux :

- Aider l'éducation populaire à jouer pleinement son rôle de formation de citoyens
- Encourager sur l'ensemble du territoire les solidarités de proximité
- Promouvoir l'insertion et la citoyenneté des jeunes sous toutes ses formes (promotion et développement du service civique, chantiers jeunes...)
- Valoriser les formes d'engagement citoyen dans la cité
- Consolider le socle démocratique local communes/communautés de communes

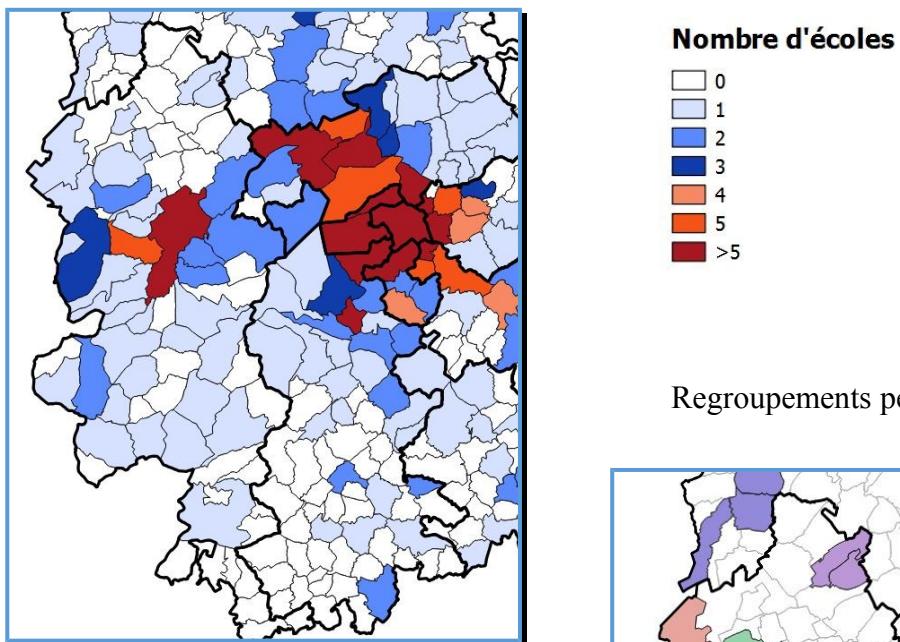
Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- L'action dans le champ des loisirs des jeunes et de la citoyenneté assurée par les CAJT
- L'appui au développement des services civiques par l'agence du Service Civique, la DDCS, le Conseil départemental, la Mission locale et Saintois développement
- Le développement de l'information jeunesse en lien avec la mission locale, le CRIJ et le SPRO
- Dans le cadre de la formation des acteurs concernés (écoles et partenaires) aux valeurs de la République : Sur le secteur de Foug (Choloy Menillot, Lay-St-Remy, Trondes), mise en œuvre des projets communs sous forme de débats philos, constitution d'une malle pédagogique et création d'affiches. Cette action a été menée en partenariat avec les Francas.

Éducation et maillage scolaire

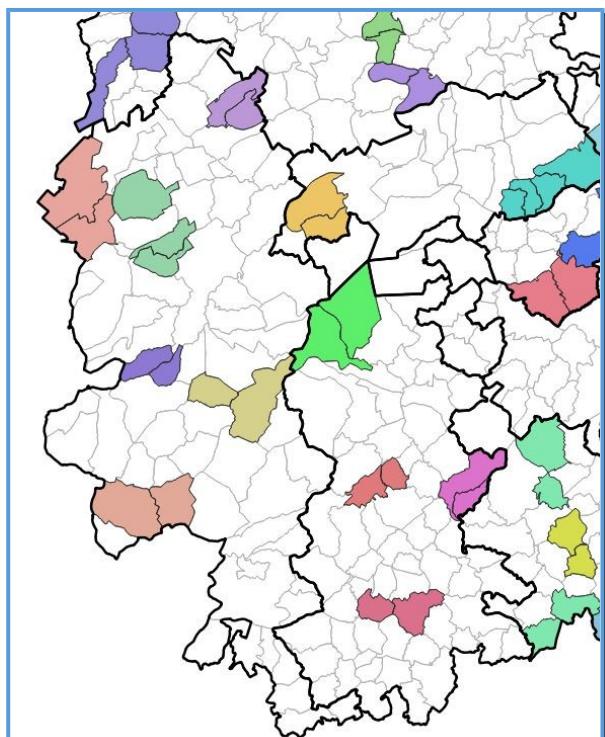
Source : DSDEN

Nombre d'écoles :



L'Éducation Nationale désire soutenir et promouvoir une école rurale de qualité ; 6 engagements ont été pris par Madame la ministre : prise en compte réelle des besoins des territoires pour une école de qualité, accompagnement des territoires fragilisés pour le regroupement et la mise en réseau des écoles (convention ruralité), favoriser les regroupements pour renforcer l'école en milieu rural, accompagnement des communes rurales dans l'élaboration et l'évaluation de leurs projets éducatifs territoriaux, soutien dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, accompagnement du développement du numérique pour tous, partout.

Regroupements pédagogiques dispersés :



Le pays Terres de Lorraine comporte des territoires ruraux pour lesquels une évolution du maillage scolaire est à travailler, dans le cadre de concertations avec les élus de ce territoire, en dépassant la seule dimension communale, dans la recherche d'une amélioration constante de l'offre d'éducation et de formation.

Une convention ruralité est en cours de discussion, sa déclinaison dans le pays Terres de Lorraine verra une mise en œuvre innovante, en lien avec les priorités de ce territoire.

Indice de pauvreté

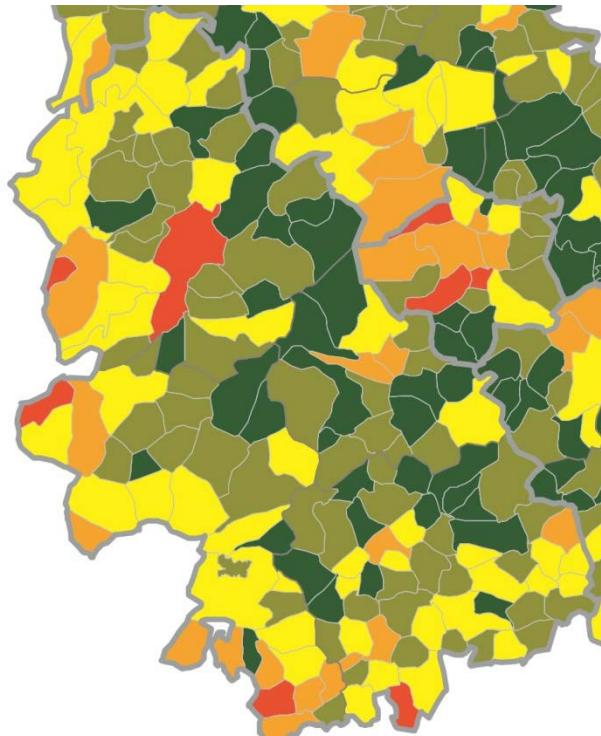
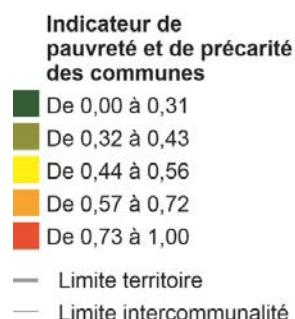
Source : Département 54, CGOE-Observatoire, d'après INSEE, RP ; MEDDE, CGDD-SOeS, Filocom ; DGFiP, IRPP ; CAF de Meurthe-et-Moselle ; STMT-Pôle Emploi, DIRECCTE Grand Est

- Cet indice est calculé sur la base de neuf indicateurs :
- Évolution de la population entre 2009 et 2014 (source INSEE, RP)
- Part de familles monoparentales dans les ménages en 2015 (Filocom)
- Part de la population exerçant une profession intellectuelle supérieure ou de cadre en 2014 (INSEE, RP)
- Indice de vieillissement (part des plus de 60 ans par rapport aux moins de 20 ans) en 2014 (INSEE, RP)
- Part de la population sans aucun diplôme en 2014 (INSEE, RP)
- Revenu moyen des foyers fiscaux en 2014 (DGFiP, IRPP)
- Part de la population sous le seuil de pauvreté en 2015 (Filocom)
- Part d'allocataires du RSA (droit versable uniquement) au 31/12/2016 (CAF 54)
- Part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC parmi les 20-59 ans au 31/12/2016 (STMT-Pôle Emploi, DIRECCTE Lorraine et INSEE, RP 2014)

Un indice global élevé et proche de 1 signifie que la pauvreté-précarité est importante et inversement pour un indice proche de 0.

Terres de Lorraine possède le meilleur indice de pauvreté – précarité de Meurthe-et-Moselle (0.39), grâce à un faible taux de familles monoparentales, un bon indice de jeunesse, une faible part de population non diplômée, des revenus moyens élevés, un faible taux de pauvreté, un nombre relativement restreint d'allocataires du RSA et de demandeurs d'emploi.

Toutefois, l'indice présente des nuances à l'échelle communale, les communes périurbaines à proximité de Nancy ayant les meilleurs indicateurs (Villey-le-Sec, Fontenoy-sur-Moselle, Velaine-en-Haye, Méréville...) tandis que les principales communes du territoire (Toul, Neuves-Maisons, Foug, Pont-Saint-Vincent, Vézelise notamment), du fait de leur caractère urbain, concentrent davantage les populations précaires.



Atouts	Faiblesses
Des collaborations qualitatives et des habitudes de travail entre les acteurs de l'emploi facilitées par la présence d'une Maison de l'entreprise de l'emploi et de la formation (MEEF)	Une concentration géographique de la précarité
L'expérience et le maillage des structures d'insertion par l'activité économique	Une hausse du chômage de 60 % entre 2007 et 2013 et un nombre de CLD multiplié par 2.5
La capacité à mobiliser les entreprises dans les actions en faveur de l'emploi	Une crise économique et des évolutions sociétales qui mettent à l'écart une partie croissante de la population et qui augmente les situations d'isolement

Enjeux :

- Se mobiliser pleinement dans la lutte contre le chômage et ses conséquences
- Maintenir un niveau d'accompagnement de proximité des personnes (social, vers l'emploi...) sur l'ensemble du territoire
- Prolonger le climat de coopération propice à l'innovation et à l'efficacité de l'action publique
- Encourager les solidarités de proximité : entraide intergénérationnelle, solidarités familiales, de voisinage, etc.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées :

- Des initiatives originales et volontaristes dans la lutte contre le chômage : les Moissons de l'emploi dans le Saintois et Moselle-et-Madon, l'action Zéro chômeur de longue durée portée par la communauté de communes du pays de Colombey et Sud Toulois
- Un maillage dans l'accueil des demandeurs d'emploi : Pôle Emploi à Toul, des espaces emplois à Neuves Maisons, Tantonville et Colombey les Belles
- L'expérimentation nationale « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » portée par ATD quart monde à l'échelle du pays Terres de Lorraine.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

3. ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités**

L'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux dans le souci de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire. Par leurs ressources et aménités naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, ces espaces sont une force et une chance pour la France.

À la suite des Assises des ruralités en 2014 et lors de trois comités interministériels aux ruralités (C.I.R), l'État a adopté de nombreuses mesures concrètes concernant tous les aspects de la vie quotidienne : accès aux soins et aux services ; éducation ; logement ; tourisme ; transition énergétique ; numérique.

La déclinaison locale de cette politique s'est traduite par la mise en place d'un comité de suivi départemental des mesures des CIR afin de valoriser et de recenser l'état d'avancement de la déclinaison départementale des mesures adoptées en mars et septembre 2015, et en mai 2016.

Ainsi s'agissant des principales mesures des CIR, dont l'élaboration des contrats de ruralité fait partie, le territoire du pays Terres de Lorraine est concerné par :

- L'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en association avec les EPCI, du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui vise à diagnostiquer les besoins de maintien et de renforcement de l'offre de services et à y répondre par le biais d'un programme d'actions partenarial.
- L'implantation de 3 maisons de santé à Haroué, Flavigny-sur-Moselle et Vicherey, afin de maintenir une présence médicale pluri-professionnelle au service de la population.
- La présence de 2 Maisons de services au public reconnues comme telles en 2016 dont une portée par l'association Familles rurales à Domèvre-en-Haye et une autre hébergée en bureau de Poste à Colombey-les-Belles, qui garantissent un accueil de proximité complémentaire et un accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.
- La labellisation en territoire à énergie positive pour la croissance verte, valorisant les initiatives de progrès environnemental et énergétique par la stimulation de projets ainsi que par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérennes sur des filières d'avenir.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

- Le raccordement au très haut-débit, alors que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est engagé dans le Plan France Très Haut débit depuis le dépôt de son dossier fin 2015 qui prévoit d'équiper l'intégralité du territoire. En parallèle, le déploiement de son réseau fibré en direction des sites prioritaires se poursuit. Par ailleurs, le Conseil Régional Grand Est a proposé en 2016 de coordonner au niveau régional le déploiement du très haut-débit en direction de l'ensemble des usagers en une seule opération sur 7 départements. De ce fait, le déploiement en Meurthe-et-Moselle devrait s'effectuer à compter de 2018.
- La résorption des zones blanches de téléphonie mobile alors que 36 nouvelles communes du département ont été recensées en 2016 comme devant être testées afin de vérifier si elles sont également à classer en zone blanche. Dans ce cadre, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des pylônes devant recevoir les équipements techniques de téléphonie, avec une participation financière assurée par l'État.
- La rénovation de logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux », financé sur les crédits de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH), qui vise à lutter contre la précarité énergétique en soutenant la rénovation de l'habitat. Sur l'ensemble du territoire Meurthe-et-Moselle, depuis début 2011, ce sont 3 707 logements qui ont été subventionnés, en majorité relevant de propriétaires occupants.

Enfin, d'autres initiatives relevant des C.I.R sont par ailleurs recensées sur le territoire comme certaines unités de méthanisations (Toulois et nord du Saintois).

• Stratégie de l'État sur le territoire

La stratégie de l'État en Meurthe-et-Moselle s'attache à mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques mises en œuvre par ses services déconcentrés, articulés avec les axes de développement nationaux, régionaux et territoriaux.

En matière économique :

Les enjeux prioritaires de l'État en Meurthe-et-Moselle sont les suivants :

- accompagner les territoires et les acteurs économiques en mutation ou en développement
- mettre en œuvre une stratégie de développement économique durable
- renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail
- soutenir l'insertion professionnelle des jeunes

Afin de répondre à ces enjeux, la stratégie économique de l'État s'appuie sur les orientations suivantes :

- resserrer le Schéma de Services Publics de l'Emploi de Proximité sur les bassins d'emploi en difficulté
- accompagner les filières « phare » du territoire (agriculture, bois et forêt, industrie, santé, logistique) dans leur transition énergétique et numérique
- animer au niveau départemental le Service Public de l'Emploi : SPED
- appliquer, au niveau départemental, les mesures de la politique nationale de l'emploi en faveur de la reprise d'une activité salariée pour les personnes qui en sont le plus éloignées (à travers les contrats aidés et le soutien à l'insertion par l'activité économique).

En matière de cohésion sociale et de cohérence territoriale :

Le département de Meurthe-et-Moselle présentant des disparités, du point de vue démographique et social, il convient de renforcer le maillage territorial afin de lutter contre les inégalités et d'éviter l'exclusion de certains territoires et populations. Il s'agit de valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopérations avec les territoires urbains.

Les enjeux prioritaires relèvent de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, la résorption des inégalités et le développement de l'attractivité des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, sont privilégiés :

- l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conjointement avec le conseil départemental
- la mise en place de contrats de ruralité, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire
- la structuration du réseau des MSAP (Maisons de Services au Public)
- l'implémentation des politiques nationales en faveur du numérique et de la téléphonie ainsi que l'accompagnement pour l'apprentissage des usages liés au numérique
- l'appui aux atouts du territoire, à travers le tourisme d'histoire, patrimonial, culturel, et le développement du tourisme vert

Il est à noter enfin que le présent contrat à vocation à s'articuler avec le volet territorial du Contrat de plan État Région 2015-2020 et le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

• **Dispositifs territoriaux en cours**

Outres les dispositifs évoqués ci-avant ainsi que dans l'état des lieux des projets et dynamiques locales repérées au sein de chacun des 6 axes du contrat qui relèvent de multiples acteurs, peuvent également être citées les coopérations suivantes conduites au sein du pays Terres de Lorraine :

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

- S'agissant des outils liés au développement : Maison de l'entreprise de l'emploi et de la formation (MEEF), Maison du tourisme, Espace info énergie (EIE), Agence de développement économique (ADSN), mutualisation des services d'ingénierie et d'urbanisme (TDLU) ;
- S'agissant de la prospective : le Pays conduit des études pour éclairer et faciliter les choix publics notamment autour des enjeux du développement durable, et entretien un dialogue territorial avec la société civile au sein d'un conseil de développement ;
- Le Pays a également en charge l'animation et la gestion d'un programme de développement rural européen LEADER et l'animation de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS).

Il est à noter, également au titre des dispositifs de contractualisation pour le territoire Terres de Lorraine, le **Contrat Territoires Solidaires** (CTS) en partenariat avec le **Département de Meurthe-et-Moselle**, qui précise la déclinaison territoriale des politiques publiques départementales, la mobilisation des crédits dédiées, et le soutien à l'ingénierie mobilisée au service des projets. Trois priorités ont été ciblées : l'accessibilité des publics aux services, la transition écologique, la solidarité, le lien social et la citoyenneté.

Il est à noter enfin que la **Région Grand Est** élabore actuellement un **Pacte pour la ruralité** ayant également vocation à entrer en articulation avec les autres dispositifs territoriaux de contractualisation.

II. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL

Dans le prolongement d'une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs qualifiés au regard des enjeux présentés dans le diagnostic, pour les 6 thématiques prioritaires identifiées dans le cadre du contrat de ruralité :

Axe 1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Axe 2. La revitalisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité

Axe 3. L'attractivité du territoire (développement économique, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)

Axe 4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Axe 5. La transition écologique et énergétique

Axe 6. La cohésion sociale et la promotion des valeurs de la République

Afin d'y répondre, les Communautés de communes porteuses du contrat et le pays Terres de Lorraine proposent le plan d'actions opérationnel ci-après, décliné par axes au sein d'un tableau synoptique, sans préjudice de l'émergence d'autres actions au cours de la durée de vie du contrat.

La liste des actions mentionnées ci-après ainsi que leur chronologie et les montants prévisionnels indiqués dans les fiches actions afférentes placées en ANNEXE, le sont à titre indicatif, dans la perspective de l'établissement d'une convention financière annuelle, en conformité avec les critères de sélection et les règles d'éligibilité des divers fonds mobilisables, notamment du FSIL.

L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Se référer également sur ce point au *II-B. Moyens financiers*.

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Terres de Lorraine

A. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIONS PRIORISÉES SUR LA DURÉE DU CONTRAT

1. ACTIONS IDENTIFIÉES POUR 2017

		Pistes d'actions 2017	Partenaires
AXE 1 : L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS			
Élaboration de deux contrats locaux de santé Action 1.1	Phase d'élaboration de deux CLS Grand Toulois (Toulois / pays de Colombey et sud Toulois) et sud nancéien (Moselle et Madon, et Saintois)	ARS Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Professionnels de santé 4 communautés de communes	
Agrandissement et optimisation du siège de la communauté de communes du Pays du Saintois Action 1.2	Travaux d'agrandissement du siège pour héberger les services communautaires et permettre la prise de nouvelles compétences (gemapi, PLUI, eau assainissement...)	Communauté de communes du Pays du Saintois Associations locales	

	Pistes d'actions 2017	Partenaires
Maison des services à Vézelise Action 1.3	<p>Création d'une maison des services pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des usagers dans les démarches administratives, sociales, emploi, insertion, prévention/santé, accès aux droits, mobilité.</p> <p>La gestion de l'association sera confiée à familles rurales de Ceintrey</p>	Communauté de Communes du Pays du Saintois Familles Rurales de Ceintrey Conseil départemental
Construction d'une cuisine centrale - 1^{ère} tranche Action 1.4	Construction d'une nouvelle cuisine centrale : développement de la capacité de production et création d'une légumerie pour amplifier la part des productions locales (actuellement 25%)	Communauté de Communes Terres Touloises Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois SMGT AEIM
AXE 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES		
Site de l'Arsenal - Espace Dedon : Création d'un espace artistique pluridisciplinaire Action 2.1	<p>Aménagement d'un espace de 1000 m² pour la pratique artistique pluridisciplinaire (espace ouvert à plusieurs associations : grapheurs, sculpteur, peinture....)</p> <p>Participe à l'aménagement et au développement du quartier Pechot (proximité Arsenal) au carrefour de la ville Haute et ville basse. Objectif de réaffectation d'un ancien site militaire (espace de don).</p>	Communauté de Communes Terres Touloises Ville de Toul

	Pistes d'actions 2017	Partenaires
AXE 3 : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE		
Très Haut Débit Internet dans les zones d'activités Action 3.1	Extension du réseau fibre aux ZAE du toulois	Communauté de Communes Terres Touloises Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
Aménagement et amélioration des zones d'activités communautaires en milieu rural Action 3.2	Sécurisation et aménagement qualitatif de la zone Triboulettes à Bruley et la zone artisanale de l'Orme à Noviant-aux-Près	Communauté de Communes Terres Touloises
Aménagements et travaux de la mine du Val de Fer et du Zublin Action 3.3	Opération de réhabilitation de l'ancien site industriel du carreau de la mine du Val de Fer à Neuves-Maisons	Communauté de Communes de Moselle et Madon Ville Neuves Maisons LEADER Conseil départemental EPFL
Vélo-route de la Boucle de la Moselle Réalisation du maillon manquant de Sexey-aux-Forges Action 3.4	Réalisation du tronçon de VRVV Sexey - Maron de la boucle de la Moselle situé sur l'itinéraire européen Charles le Téméraire	Communauté de Communes de Moselle et Madon Conseil départemental Conseil Régional FEADER Maison du tourisme en pays Terres de Lorraine
Développement du tourisme de pleine nature sur le territoire de la CCPS Action 3.5	Valorisation du tourisme vert par l'organisation du cheminement et de l'accueil des cyclistes, des piétons et cavaliers, le long de la Moselle sur le tracé Charles le Téméraire entre Nancy et les Vosges	Communauté de Communes du Pays du Saintois Conseil départemental Conseil Régional FEADER Maison du tourisme en pays Terres de Lorraine

	Pistes d'actions 2017	Partenaires
Création d'une vinothèque – 1^{ère} tranche aménagement des caves de l'Hôtel de Ville Action 3.6	Création d'une vinothèque pour promouvoir et valoriser l'AOC Côtes de Toul dans les caves situées dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville à Toul.	Communauté de Communes Terres Touloises Ville de Toul Conseil départemental LEADER Maison du tourisme en pays Terres de Lorraine ODG Côtes de Toul
Boucle de la Moselle et route des vins des côtes de Toul Promotion et développement Action 3.7	Coordination et promotion des destinations touristiques internationales : La Boucle de la Moselle et la Route des vins des Côtes de Toul.	Pays Terres de Lorraine Maison du Tourisme Communautés de communes Région Grand Est Conseil départemental de Meurthe et Moselle ODG Côtes de Toul
AXE 4 : MOBILITÉS		
Mobilité Grand Toulois Action 4.1	Mise en œuvre d'une stratégie mobilité : - recrutement d'un chargé de mission dédié à la mobilité. -investissements dans des solutions de mobilités alternatives aux transports en communs - préparation de la prise de compétence mobilité communautaire (2018)	Communauté de Communes Terres Touloises Ville de Toul Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulois Syndicat mixte du SCOT sud 54

	Pistes d'actions 2017	Partenaires
AXE 5 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
Amélioration de l'éclairage public sur les zones d'activités Action 5.1	Investissement dans un éclairage de ZAE pour remplacer un équipement obsolète, défectueux et énergivore dans 4 ZAE	Communauté de Communes Terres Touloises Pays Terres de Lorraine Etat- TEPCV
Extension déchetterie et création d'un espace ressourcerie Action 5.2	Création d'un bâtiment et d'un quai de transfert pour augmenter les capacités et les fonctions de la déchetterie communautaire et permettre la sélection des déchets dirigés vers une ressourcerie	Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois ADEME Pays Terres de Lorraine
Extension déchetterie du Saintois et création d'un espace ressourcerie Action 5.3	Augmentation de la surface de la déchetterie actuelle, ajout d'un quai de sortie, d'une plateforme de tri et de stockage des déchets verts, de locaux DMS, D3E, pneus et création d'un espace dédié au réemploi.	Communauté de Communes du Pays du Saintois ADEME Pays Terres de Lorraine
Création d'une miellerie collective et d'un éco-centre à Battigny Action 5.4	Achat/réhabilitation d'une maison typique du bâti traditionnel lorrain pour l'accueil d'une activité de miellerie collective : lieu ressource pour l'apiculture, vente de produit locaux et sensibilisation à la biodiversité	Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois Commune de Battigny Apiculteurs LEADER

<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Pistes d'actions 2017</th><th>Partenaires</th></tr> </thead> </table>				Pistes d'actions 2017	Partenaires
	Pistes d'actions 2017	Partenaires			
AXE 6 : COHÉSION SOCIALE ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE					
Maillage scolaire Action 6.0	<p>Mailler le territoire de structures scolaires pérennes ; Favoriser le travail en réseau entre ces structures ; Offrir des conditions matérielles de scolarisation optimales ; Sécuriser le parcours scolaire des élèves, dans des structures pérennes, offrant la possibilité d'un choix quant aux modalités d'enseignement ; Permettre la constitution d'équipes pédagogiques conséquentes</p>	<p>DSDEN Communes des 4 Communautés de communes du pays Terres de Lorraine Associations (centres de loisirs), communes (service périscolaires), associations de parents d'élèves, représentants des enseignants des écoles</p>			
Moissons de l'emploi Action 6.1	<p>Action de prospection des entreprises, par des demandeurs d'emploi volontaires préalablement formés. 3ème édition</p>	<p>Communauté de Communes du Pays du Saintois Pôle Emploi Maison de l'emploi</p>			
Opération Moissons de l'emploi – ingénierie Action 6.2	<p>Action de prospection des entreprises, par des demandeurs d'emploi volontaires préalablement formés. 2ème édition</p>	<p>Communauté de Communes de Moselle et Madon Pôle Emploi Maison de l'emploi</p>			
Animation du comité local territoire zéro chômeur longue durée Action 6.3	<p>Animation du comité local garant de la mobilisation des personnes, de l'émergence des activités et de la bonne insertion des activités dans le tissu économique local</p>	<p>Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois Pôle Emploi Maison de l'emploi Conseil départemental DIRECCTE</p>			

2. ACTIONS IDENTIFIÉES POUR 2018 – 2020

Piste d'actions à court terme 2018	Pistes d'actions à moyen terme 2019-2020
AXE 1 : L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS	
Multi accueil à Colombey-les-Belles et maison des solidarités départementales Action 1.5 Aménagement d'un lieu multi accueil (crèche) à Colombey-les-Belles et d'une maison des solidarités du département par transformation de l'espace des kinés à la Marpa (EPAHD).	
Construction d'une cuisine centrale -2^{ème} tranche Action 1.6 Avec la restructuration du collège Croix de Metz, le SMGT se trouve dans l'obligation de construire une nouvelle cuisine centrale.	
AXE 3 : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	
Création d'un parc résidentiel de loisirs sur la base de loisirs de Favières Action 3.8 Aménagement d'un parc résidentiel de loisirs composé de 10 Habitations Légères de Loisirs (HLL) d'une capacité de 4 à 6 personnes dont une sera adaptée aux Personnes à Mobilité Réduites.	
Boucle de la Moselle et route des vins des côtes de Toul Action 3.9	

Piste d'actions à court terme 2018	Pistes d'actions à moyen terme 2019-2020
AXE 5 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
Acquisition d'un broyeur intercommunal Action 5.5 Acquisition d'un broyeur pour réduire la quantité des déchets verts et de valoriser le broyat en plaquettes et paillis.	Construction d'une mairie / salle polyvalente BEPOS à Barisey la Côte Action 5.6 Construction d'un bâtiment multifonctionnel d'environ 300 m ² : nouvelle mairie et salle communale multi-accueil. 1 ^{er} bâtiment public à énergie positive (BEPOS) du territoire et site pilote de la démarche TEPOS
	Thermographie aérienne à l'échelle de l'axe urbain toulois (de Foug à Gondreville) Action 5.7 Opération de thermographie aérienne sur ses espaces les plus peuplés afin d'interpeller les particuliers sur les performances énergétiques de leurs locaux
AXE 6 : COHÉSION SOCIALE ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	
Ressourcerie Action 6.4 Acquisition et restauration d'un hangar de 1000 m ² pour : - la mise en place d'une chaîne complète sur « la préparation au réemploi sur le territoire » ; -zone de stockage ; - les bureaux de l'entreprise à but d'emploi	Expérimentation 0 CLD Animation du comité local Action 6.6
Expérimentation 0 CLD action 6.5 Animation du comité local	

B. MOYENS FINANCIERS

L'État mobilisera des moyens spécifiques constituant un véritable levier pour la bonne mise en œuvre du contrat au titre de l'enveloppe spécialement dédiée aux contrats de ruralité du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL 2017).

Ainsi, il sera alloué au territoire du pays Terres de Lorraine une somme de 767 186,75 € FSIL dédié pouvant être mobilisée au titre de l'année 2017 (sous réserve de la délégation des crédits, de leur disponibilité et des instructions d'application relatives au FSIL), dont il est prévu qu'une part concourt au financement de l'ingénierie.

Des redéploiements au sein de l'enveloppe départementale pourront être opérés annuellement en fonction de l'effectivité des projets présentés afin d'éviter le dégagement des crédits.

Par ailleurs, les communautés de communes du pays Terres de Lorraine et les autres composantes du territoire ainsi que les maîtres d'ouvrage d'opérations mobiliseront des moyens propres. Outre les crédits dédiés dans le cadre du FSIL, ils solliciteront auprès des différents financeurs, pour mettre en œuvre le plan d'actions, l'ensemble des moyens de droit commun mobilisables :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dont crédits du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ;
- Crédits ministériels gérés par les directions départementales et régionales de l'État ;
- Crédits des opérateurs :
 - Caisse des dépôts et consignations (cf. également III – B. *Autres moyens d'ingénierie*) ;
 - ADEME, Agence de l'Eau, ANAH, etc. ;
- Crédits des Fonds Européens, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Une convention de financement est à établir annuellement afin de formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat. Établie chaque année lorsque les budgets des financeurs sont validés et délégués, cette convention expose les types de financements, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits à mobiliser pour chacune des actions nécessitant un financement, étant entendu que les actions inscrites dans le contrat n'ont pas systématiquement toutes vocation à être soutenues financièrement par l'ensemble des cofinanceurs, État y compris.

III. MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage plénier**, présidé par le Préfet ou son représentant devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires et financeurs :

- Composition : le Préfet ou son représentant assisté par les services de l'État et opérateurs compétents, les Présidents des Communautés de communes porteuses du présent contrat ou leurs représentants, le Président du Conseil départemental ou son représentant, et le Président de l'Association du pays Terres de Lorraine. Par ailleurs, les représentants des différents autres financeurs et contributeurs y participent également, ainsi que les représentants du Conseil de développement.
- Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et fixe chaque année les objectifs pour l'année suivante.
- Le comité de pilotage se réunira a minima semestriellement.

B) Autres moyens d'ingénierie

Les Communautés de communes porteuses du contrat et l'Association du pays Terres de Lorraine mobiliseront leurs moyens humains et financiers.

Des **comités techniques** en fonction des actions à mettre en œuvre seront mobilisés. Ces derniers rendront compte de leur travail au comité de pilotage. Les directeurs des Communautés de Communes signataires seront associés à ces comités techniques, ainsi que toute personne jugée utile parmi les partenaires et les membres du comité de pilotage plénier.

L'État, outre le financement par le biais du FSIL dédié au contrat de ruralité d'une partie de l'ingénierie, apportera également son concours pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi du contrat de ruralité ; seront mobilisés dans leurs champs d'intervention les services de la sous-préfecture de Toul, les services de la préfecture, les services départementaux et régionaux de l'État et les opérateurs de l'État.

Enfin, le présent dispositif pourra s'articuler avec la plateforme territoriale d'ingénierie en cours de création entre le Conseil départemental et l'État.

Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du présent contrat de ruralité, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites aux contrats de ruralités. On peut notamment citer pour mémoire :

- L'accès aux services et aux soins :

- Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.

- Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.

- Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...

- La revitalisation des centres-bourgs :

- Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants

- L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...) :

- Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...

- Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entreprenariat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...

- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)

- Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural. Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...). Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.

- La mobilité :

- Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ; opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).

- La transition écologique :

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV).
- Investissement dans la production d'énergies renouvelables
- Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

- La cohésion sociale :

- Micro crédit personnel et professionnel
- Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)
- Fonds France Active

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Conseil de Développement du pays Terres de Lorraine est un outil de démocratie participative associé à l'élaboration, à la révision et à l'évaluation des programmes et politiques menés par le pays Terres de Lorraine. Il est force de réflexion et de propositions sur des projets et des orientations du territoire, dans l'esprit ayant prévalu, lors de la mise en place de la charte du territoire. Il offre également un cadre d'échanges, de débat et de concertation entre les élus et les forces vives économiques et sociales en amont de grandes décisions pour le développement et l'aménagement du territoire. Il réfléchit sur des sujets dont il choisit les thèmes, ou à la demande du conseil d'administration du pays sur des sujets, thèmes ou orientations sur lesquels les élus souhaitent avoir un éclairage approfondi ou particulier.

Il apporte son expertise, sa capacité de veille et d'observation aux réflexions engagées. Il apporte les regards croisés de ses participants et des structures qu'ils représentent (forces économiques, forces sociales, citoyens) aux orientations et projets du territoire.

Le conseil de développement aura pour missions de participer au suivi et à la mise en œuvre du contrat de ruralité.

IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI. MODIFICATION DU CONTRAT

À la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi à Saxon-Sion, le 20 mars 2017

Le préfet
de Meurthe-et-Moselle

Philippe MAHÉ

Le président
du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
La vice-présidente

Valérie BEAUSERT-LEICK

Le président
de l'Association du Pays
Terres de Lorraine

Dominique POTIER

Le Président de la communauté de
communes Moselle et Madon

Le vice-président

96

Hervé TILLARD

Le Président de la communauté de
communes du Pays de Colombey
et du Sud Toulois

Philippe PARMENTIER

Le Président de la communauté de
communes du Pays du Saintois

Le vice-président

91

Dominique VOLNAR

Le président de la communauté de
communes Terres Touloises

Fabrice CHARTREUX